

errissien

Bulletin d'Informations Municipales

En vue très vite

Plein les Zieux, le festival du Val d'Europe à vivre en famille

page 4

Album

Il était une fois le carnaval de Serris

page 10

Coup d'œil

Une classe mobile à Henri Matisse

page 14

Sport

La 1^{re} division pour le TPB-ASRVE

page 22

Au quotidien

Ça bourdonne au Val d'Europe

page 38



www.mairie-serris.net



Info Mairie











Accueil Hôtel de Ville:

Lundi:14h00-18h00

Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00

Samedi:9h00 - 12h00

- Mairie du Bourg de Serris 12, rue Émile Cloud - 77 700 Serris
- Police Municipale: Tél.: 01 60 43 27 15 Courriel: police.municipale@mairie-serris.net
- Services Techniques: Tél.: 01 60 43 66 81 Courriel: s-technique@mairie-serris.net

Accueil Mairie du Bourg:

Lundi:14h00-18h00

Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00

Site Internet: www.mairie-serris.net Courriel: contact@mairie-serris.net

Coordonnées des services municipaux Hôtel de Ville

• Service Maëlis:

Tél.: 01 60 43 67 92 ou 01 60 43 52 19 (répondeur) Courriel: maelis@mairie-serris.net

Le service Maëlis fonctionne comme un guichet unique. Il permet aux familles de s'inscrire et de régler: les écoles, la restauration scolaire, l'étude, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs, Planète Sports, les séjours organisés par les services municipaux. Rechargement du compte de la Carte Imagine. Calcul du quotient familial. Attestation pour déclarations

- Service Aménagement, Développement Économique et Service Urbanisme: Tél.: 01 60 43 67 63 Courriel: amenagement@mairie-serris.net
- Service Social: Tél.: 0160436795 Courriel: d.durdon@mairie-serris.net

Ce service gère les demandes de logements, les demandes de RMI, d'Allocation Spéciale Vieillesse, les demandes d'aides financières, les demandes de Cartes Améthyste et Rubis, les demandes COTOREP (personnes handicapées) et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie ainsi que les demandes de repas à domicile.

Maison des Associations "Équinoxe"

• Service Fêtes et Animation: Tél.: 01 60 43 66 90 Courriel: n.chevalier@mairie-serris.net Adresse: 2, sente des Communes - 77 700 Serris

Horaires d'accueil pour les locations de salle: Mercredi: 09h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00 Contact pour la location de salle: M^{me} Sylvie Rouyer Tél. pour la location de salle: 01 60 43 66 90

Renseignement sur les animations municipales. Location de salles pour les particuliers.

Ferme des Communes

• Service Culturel: Tél.: 01 60 43 25 21 Courriel: culture@mairie-serris.net

Du lundi 16 juillet au mercredi 15 août 2012 inclus, les horaires d'accueil du public à l'Hôtel de Ville, à la Marie du Bourg et à la Maison Équinoxe seront les suivants:

- Lundi: de 13 h 00 à 17 h 00 (permanence téléphonique de 8 h oo à 12 h oo)
- Du mardi au vendredi: de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
- Samedi: de 9h00 à 12h00 (seul le service État Civil, à l'Hôtel de Ville, sera ouvert le samedi matin)

Attention: durant cette période, le service Maëlis sera ouvert uniquement l'après-midi.

Pour les élections législatives, les bureaux de vote seront ouverts, comme pour les élections présidentielles de 8 heures à 18 heures.

1er tour des élections législatives : dimanche 10 juin, de 8 heures à 18 heures.

2 e tour des élections législatives : dimanche 17 juin, de 8 heures à 18 heures.

Retrouvez la liste des bureaux de vote et les résultats des élections de la commune sur le site internet de la ville : www.mairie-serris.net, rubrique Actualités/informations.

ÉQUIPEMENTS: PROGRAMMATION 2012

Hôpital de Lagny-Marne La Vallée 2012



intercommunale



Édito

Denis Gayaudon, Maire de Serris



Budget et gouvernance

En avril dernier, le Conseil municipal a voté le budget de la commune et, comme je l'avais proposé à l'ensemble des élus de Serris, sans aucune augmentation de la fiscalité. Cette capacité est le résultat des décisions importantes que nous avons prises l'an dernier de réajuster nos taux.

Pour construire ce budget, nous avons privilégié un équilibre entre la maîtrise des dépenses, les ressources fiscales, l'autofinancement et l'emprunt (4 fois inférieur à la moyenne des communes de France).

Cette gestion saine et rigoureuse de nos finances nous permet d'accompagner sereinement nos projets sans nécessiter de subvention d'équilibre du SAN. Les investissements que nous engageons restent contenus dans les limites de l'équilibre des budgets prévisionnels et actualisés au fur et à mesure des réalisations.

Notre budget 2012 porte notre détermination à poursuivre nos objectifs notamment en termes de développement maîtrisé, de financement des services publics que nous mettons à votre disposition et accessibles à tous. Il permet de donner aux agents municipaux des moyens d'agir au quotidien dans l'intérêt général, pour le bienêtre de tous, en maintenant une bonne qualité de lien social.

Ce budget permet aussi de nous déterminer sur les grandes orientations de notre politique communale et intercommunale, en toute liberté d'esprit. Cela n'est pas négligeable en ces temps de questionnement sur le maintien de l'existence de notre collectivité territoriale ou une éventuelle fusion entre les communes de Bailly Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Magny-le-Hongre et Serris en une commune unique. C'est sur cette thématique que j'ai invité l'ensemble des Serrissiens à échanger et à débattre le 30 mars. Car il ne s'agit pas là d'une question anodine : un tel choix impactera de façon irréversible notre devenir sur un plan institutionnel mais aussi sur de futurs choix urbanistiques (notre territoire et notre commune ne sont qu'à la moitié de leur développement).

Notre réponse ne doit pas être fondée sur des aspects uniquement financiers, elle doit avant tout s'appuyer sur la vision du développement de notre territoire, sur la notion de démocratie de proximité que nous souhaitons (agenda 21), sur le maintien des équilibres nécessaires entre les différents secteurs du Val d'Europe.

En ce qui me concerne, je suis de plus en plus convaincu qu'être membre d'un Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) a d'indéniables avantages que d'autres configurations comme une commune unique ne nous permettraient pas d'obtenir. En effet le propre d'une commune unique est de devoir obligatoirement rejoindre une autre intercommunalité aucune ne possède autant de capacités d'accompagnement du développement urbain, en particulier pour les équipements de proximité (crèches, écoles, centres de loisirs...). Je suis partisan d'un maintien des 5 communes dans une intercommunalité renforcée de type SAN.

Quoi qu'il en soit, les conseils municipaux des 5 communes se réuniront le 2 juillet prochain pour délibérer sur l'opportunité ou non de poursuivre les réflexions sur une cette fusion proposée par le Président du SAN. N'hésitez pas à vous déplacer, les conseils municipaux sont publics. Vous pouvez aussi exprimer votre opinion sur notre site: www.mairie-serris.net

Le Serrissien

Denis Gayaudon,

Maire de Serris.

• Comité de rédaction :

Frédéric Balluet, Geneviève Chaffard, Martine Offroy, Luc Chevalier, Sylvie Audrain, Anicet Fabriano, Philippe Richard, Xavier Lanéry, Noura Bellili.

Secrétariat de rédaction :

Service Communication:
Nicolas Humbert,
Katell Hellegouarc'h,
Lucille Baris

• Photos:

Service Communication

Conception graphique:
 Service Communication.

Impression

Desbouis Gresil
Tél.: 0169834466
Imprimé sur du papier recyclé
Certification Label Imprim'Vert

Tirage:

 4 000 ex.

 Dépôt légal : 2º trimestre 2012

Avec mes sentiments dévoués

Denis Gayaudon,

Maire de Serris.



EN VUE, TRÈS VITE

- Plein les Zieux 2: le festival du Val d'Europe à vivre en famille
- Concours des maisons fleuries 2012
- Le fleurissement "made in Serris"!
- Le 3 juin: tous à vélo!
- Concertation
- Du nouveau pour l'art serrissien
- La galère... de l'A.C. Théâtre!
- L'école de musique serrissienne
- Séjours été

L'ALBUM DE SERRIS



- Sport et culture à nouveau réunis
- La chasse aux œufs est ouverte!
- Bienvenue aux nouveaux Serrissiens
- Il était une fois le carnaval de Serris
- Une semaine pour le Développement Durable
- Portes ouvertes de l'accueil périscolaire Henri Matisse

COUP D'ŒIL

■ Une classe mobile à Henri Matisse



- Zoom sur une association serrissienne: Musique Passion
- Extension des zones bleues
- Opération tranquillité seniors
- Commune unique: "Prenons le temps de la réflexion"

Encart: Budget 2012

SPORTS

- La 1^{re} division pour le TPB ASRVE
- **22**
- TPB ASRVE : Tournoi de tennis de février
- La folklo du RCVM à l'honneur
- Stage judo à Serris
- L'équipe de France de football des moins de 19 ans aux Marmousets
- Le R.C. Serris qualifié pour l'Europoussins 2012
- Challenge R.E.V.E.

DÉMOCRATIE

- Élections présidentielles
- Délibérations des Conseils Municipaux
- Tribunes

AU QUOTIDIEN

- Ça bourdonne au Val d'Europe
- 38
- Création d'un bassin d'eau pluviale: fermeture de voie
- Un nouveau président au Club de la Bonne Humeur
- Partenariat "Ciné-Senior"
- Nouveaux commerces et services
- Une aire de jeux au quartier du lac
- Columbus café: plus qu'un café



En Vue très vite

l'affich e

#2 Plein les Zieux Le festival du Val d'Europe à vivre en famille

Du 26 juin au 1er juillet 2012:

Un rendez-vous artistique et familial pour clore l'année scolaire de façon festive!



Geneviève **CHAFFARD** Adjointe au Maire Déléguée à la Culture

Pour la 2^e année consécutive, le SAN du Val 'd'Europe a délégué File 7 pour l'organisation de ce festival. C'est aussi le fruit d'une collaboration avec toutes les communes du Val d'Europre et le réseau des médiathèques.

Un événement populaire à partager en

À l'affiche, une programmation riche et éclectique: du cirque, de la musique, du théâtre, des contes, des structures sonores, une fanfare et des marionnettes...

Le festival Plein les Zieux se veut résolument pluridisciplinaire et ouvert à tous. Ce festival est donc gratuit!





BILLETTERIE / RÉSERVATIONS

Entrée libre sur réservation sauf pour les spectacles en plein air.

- AVANT LE FESTIVAL Réservations à partir du 26 mai jusqu'au 25 juin 2012 Par téléphone de 10h à 12h et de 14h à 18h au 06 09 34 63 11 En ligne sur le site du festival: www.pleinleszieux.com
- PENDANT LE FESTIVAL Du 26 au 30 juin 2012: La billetterie est ouverte 1h avant le spectacle dimanche 1er juillet 2012: De 10h à 17h



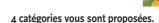
Concours des Maisons Fleuries 2012

Pour participer, il suffit de s'inscrire en remplissant le bulletin ci-dessous et de le renvoyer ou de le déposer, avant le mercredi 20 juin 2012 à l'adresse suivante:

Concours des Maisons Fleuries 2012 Mairie du Bourg - 12, rue Émile Cloud - 77700 Serris

Un formulaire sur le site de la ville www.mairie-serris.net vous permet de vous inscrire directement en ligne.

Vous pouvez vous inscrire par courriel à l'adresse suivante: s-technique@mairie-serris.net ou par téléphone au 01 60 43 66 81.



Catégorie 1: maisons avec jardin très visible de la rue.
Catégorie 2: décors sur la voie publique
(balcons, fenêtres, portes et murs fleuris).
Catégorie 3: immeubles collectifs.
Catégorie 4: entreprises, usines et commerces, etc.

Merci à tous ceux et celles, tous ces Serrissiens qui, chaque année, redoublent d'efforts et d'ingéniosité pour entretenir leur jardin, terrasse ou balcon, et contribuent de ce fait à l'embellissement global de notre ville. Associé au travail réalisé par les services techniques de la ville, cet effort commun permet à Serris d'être labellisée ville fleurie par la Région Île de France avec le maintien de la 3e fleur de vermeil depuis plusieurs années. À chaque période estivale (1 fois en juin et en septembre) le jury, composé d'élus de la commune et d'agents municpaux, sillonne (souvent à vélo) les voiries de Serris à la rencontre de jardins fabuleux. Chaque fois, c'est avec un réel plaisir que le jury découvre le résultat du travail réalisé par chaque participant, mais aussi de nombreux autres talents, non inscrits dans le cadre du concours et c'est bien dommage! Ce concours est gratuit et ouvert à tous. N'hésitez pas à vous faire connaître, à participer et à rejoindre la liste des inscrits que nous avons l'honneur de récompenser l'année suivante.

Concours des Maisons Fleuries 2012

Nom et prénom:

Adresse:

Téléphone:

Courriel:

Je m'inscris au concours des Maisons Fleuries 2012, dans la catégorie N°

Le fleurissement estival de Serris!

Comme chaque année, le fleurissement estival de Serris a été mis en place par les agents communaux aux espaces verts.

Et cette année, la plupart des créations sont des créations purement serrissiennes !

En effet, plus que des jardiniers, ce sont de véritables artistes qui se cachent derrières leur uniforme. Ils ont ainsi dessiné les plans des plantations et fabriqué les nombreux décors relatifs au thème de cette année: "Couleurs d'Afrique".



Vous pourrez donc admirer leurs créations aux détours des rues de Serris jusque fin septembre.



En Vue très vite

À l'affiche

Le 3 juin: tous à vélo

Partis tôt le matin d'une centaine de villes d'Île de France, des dizaines de milliers de vélos se dirigeront vers Paris à l'appel des associations franciliennes de promotion du vélo comme mode de déplacement, avec l'appui de la Région d'Île de France et de la Ville de Paris. Les cortèges de cyclistesparticipant à la **Convergence** défileront dans la capitale et rejoindront vers 13 heures le centre-ville de Paris, où un pique-nique géant se déroulera autour du Village de La Fête du Vélo sous La Tour Eiffel. L'association "Marne et Gondoire à Vélo" accompagnera les cyclistes jusqu'a Paris.

Le **départ de Serris** est à **7 h 45** (rassemblement à 7 h 35 devant l'Hôtel de Ville), via Montévrain, nous rejoindrons les bords de Marne, puis le groupe de Bussy Saint Georges.

Le retour de Paris pourra se faire en transport en commun (transport gratuit pour le vélo dans le RER et le train) ou à vélo.

La couleur du cortège sera blanche, vous êtes invités à porter cette couleur. Les enfants seront les bienvenus sous la responsabilité des parents.

Venez vous joindre aux cortèges : tous à vélo vers Paris!

Pour plus de renseignements:
Secteur Développement Durable
de la ville de Serris:
s.mosnier@mairie-serris.net

ou marneetgondoire@fubicy.org

Tél. : 01 60 43 52 00

Concertation

La révision du règlement intercommunal de la publicité, des enseignes et des pré enseignes du Val d'Europe a été engagée par délibération du comité syndical du SAN du Val d'Europe du 1^{er} décembre 2011.

Conformément aux dispositions de l'article L 581-14-1 du Code de l'Environnement, le SAN peut recueillir l'avis de toute personne, de tout organisme ou association compétents en matière de paysage, de publicité, d'enseignes et pré enseignes, d'environnement, d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'habitat et de déplacements.

À cet effet, des registres seront ouverts à partir du lundi 16 avril 2012 et jusqu'à l'arrêt du projet, pour recueillir toute observation en Mairies de Bailly Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Magny le Hongre et Serris, ainsi qu'au SAN du Val d'Europe, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Du nouveau pour l'art serrissien

L'Atelier arrête ses activités au mois de juin, une nouvelle association artistique de peinture :

"Toile et Moi"

vous donne rendez-vous au mois de septembre!

Les cours seront dispensés à la Maison Communale des Quatre Saisons. Pour plus de renseignements : www.rolandcharbonnier.fr



La galère... de l'A.C. Théâtre

Hécube: "Pâris! Pââââââââris! Jamais là quand on a besoin de lui! Pâris! Amène-toi!...Il me désespère! C'est la honte de la famille, le bâtard de notre lignée!... Pas comme Hector, son grand frère, Hector, mon fils aîné. Ah, Hector, si sérieux, si généreux, si travailleur, si honnête, si ponctuel. Hector, mon grand garçon à moi! Si seulement ce vaurien de Pâris avait le dixième de ses qualités, ça me consolerait un peu... Pâris! Pâris!"...

Cette année, les spectacles de fin d'année de l'A.C. Théâtre du Val d'Europe ont pour sujet: *La Guerre de Troie, revue et parodiée.*

La représentation de troupe adulte aura lieu les 25, 26 mai et 12 juin à 20 h 30 celle des ados le 26 mai et le 12 juin à 19 h 30, à la Ferme des Communes.



L'école de musique serrissienne

Le 9 juin prochain sera une journée spéciale à l'école de musique serrissienne :

En effet, à partir de 14 h 30 aura lieu L'audition des élèves de l'école sur le thème des musiques de film.

À 20 h 30, l'école vous présentera un grand concert aux sonorités soul, salsa, reggae et r'n'b.

Rendez-vous à la Ferme des Communes pour cette journée dédiée à la musique! ENTRÉE GRATUITE



Séjours d'été

Cet été, et comme tous les ans, la ville de Serris organise des séjours destinés aux jeunes Serrissiens :

- CE1 et CE2 La nature et ses secrets du 25 au 31 août en Dordogne
- CM1 et CM2 La vie de chapiteau du 29 juillet au 4 août en Haute-Normandie
- De 11 à 14 ans Découverte d'activités aquatiques du 9 au 18 juillet dans les Landes
- De 17 à 19 ans Projet "Santé et solidarité internationale" du 12 au 20 juillet au Maroc.

Retrouvez tous les renseignements nécessaires sur le site internet de la ville de Serris: www.mairie-serris.net



Sport-Culture

8

Sport et culture à nouveau réunis

Pendant les vacances de février et les vacances de printemps, le service des sports et le service culturel de Serris ont organisé de nouvelles semaines dédiées au sport et à la culture.



Geneviève CHAFFARD Adjointe au Maire Déléguée à la Culture



Luc CHEVALIER

Adjoint au Maire

Délégué au Sport

et à la Jeunesse



Du 20 au 24 février, une formule théâtre et multisports était proposée aux enfants de 8 à 11 ans. Toute la journée, les enfants ont alterné activité sportive et activité culturelle au gymnase Éric Tabarly.

La partie sportive de ce premier stage proposait des sports de raquette tels que le tennis, le badminton et le tennis de table, en partenariat avec l'ATTS. Les enfants ont également pu d'adonner à de tout autres sports : la gymnastique et la boxe.

Le théâtre était une nouvelle fois mis à l'honneur pour la partie culturelle. Sous les directives de Blandine Chaix, metteur en scène de l'A.C. Théâtre Val d'Europe, les enfants ont pu laisser libre cours à leur imagination. Dans une ambiance ludique, ils ont effectué des exercices d'improvisation, seuls puis en groupe plus ou moins grand, avant de terminer ce stage par une bataille d'improvisation en groupe.

L'objectif de ce stage était de faire comprendre aux enfants comment se construisait une histoire. Toute histoire a un début, un fil conducteur, des péripéties et une fin. Certains enfants ont éprouvé de la difficulté à mettre un point final à leur histoire, surtout dans les improvisations où leur imagination leur aurait permis de continuer pendant des heures.

Du 23 au 27 avril 2012, des sports un peu moins traditionnels ont été privilégiés tels que la course d'orientation, l'escalade et le tir à l'arc ou l'ultimate. Ce sport collectif oppose 2 équipes de 7 joueurs, qui ont pour objectif de marquer des points, en progressant sur le terrain par des passes successives réalisées à l'aide d'un frisbee.

Les enfants ont également pratiqué une course d'orientation, pendant laquelle ils ont dû se repérer et suivre un parcours à l'aide d'une carte et d'une boussole. Également au programme de ce stage, un parcours aventure dans les arbres qui s'est déroulé au parc Davy Crockett Aventure de Marne la Vallée.

La partie culture de ce stage consistait en des cours de modelage et sculpture, animés par Marie Laure Griffe sur le thème "Empreinte dans la ville". Diplômée de l'École Nationale Supérieure des Arts et de l'École des Arts Décoratifs de Paris, Marie Laure Griffe est intervenue à plusieurs reprises dans les structures scolaires de Serris et anime l'atelier municipal de modelage sculpture. Tout comme lors de l'activité théâtre, les enfants ont pu faire appel à leur créativité et à leur inventivité.



Depuis février 2009 et le lancement de cette formule par la ville, les stages sport/culture continuent de proposer une formule originale permettant aux enfants de développer simultanément leur corps et leur esprit. Lors de ces stages, les enfants ont découvert des activités, de nouveaux sports, se sont épanouis et ont pris confiance en eux... et le tout en s'amusant! Quoi de mieux pour passer des vacances bien remplies!



La chasse aux œufs est ouverte!

Moment très attendu par les petits Serrissiens, la chasse aux œufs s'est déroulée le 8 avril dernier au Parc des Tournesols du bourg de Serris. Les petits gourmands ont pu s'adonner à la chasse aux œufs de Pâques dans une ambiance ludique et joyeuse.



En ce matin de Pâques, le service Petite Enfance proposait des animations et des jeux, destinés aux 0-3 ans, dont la traditionnelle chasse aux œufs. Cette tradition d'offrir des œufs fait partie de nombreuses coutumes, païennes et religieuses, et remonte à l'antiquité. Des œufs sont offerts pour fêter le retour du printemps car ils sont symboles de vie et de renaissance.

C'est donc paniers à la main que les enfants, accompagnés de leur famille, se sont lancés à la recherche des œufs dispersés dans le parc. Une exploration minutieuse de

cet espace a permis aux petits Serrissiens de récolter les précieux trésors. Les enfants ont pu ensuite échanger ces œufs factices contre des friandises avant de continuer à s'amuser dans l'espace de ce parc peu connu des habitants.

Bienvenue aux nouveaux Serrissiens

Comme chaque année, Monsieur le Maire et les élus municipaux accueillent les nouveaux Serrissiens dans les locaux de l'Hôtel de Ville pour une réunion d'information.

Destinée aux habitants installés à Serris depuis moins d'un an, cette réunion a pour objectif de les familiariser avec leur nouvelle commune. Denis Gayaudon, Maire de Serris, Martine Offroy, Maire adjointe déléguée au Développement durable, Anicet Fabriano, Maire adjoint délégué à l'urbanisme et au développement économique et Ghislaine Servières, Conseillère municipale Déléguée auprès du Personnel Communal et des Partenaires Extérieurs ont ainsi présenté l'histoire de Serris, son développement, ses différents services municipaux et ses infrastructures.

Un échange sous forme de question/réponse a clôturé ce premier tour d'horizon de la vie communale.

Les nouveaux Serrissiens ont ensuite pu visiter en bus leur nouvelle commune tout en continuant leurs échanges avec les élus.

Cette réunion d'accueil avait pour objectif de donner aux nouveaux habitants toutes les informations pratiques nécessaires à leur bonne intégration au sein de la commune. Chaque participant s'est vu remettre une clé USB à l'effigie de la ville contenant l'ensemble des informations présentées lors de la réunion

Cette manifestation est également l'occasion pour les nouveaux Serrissiens de créer des liens en rencontrant d'autres habitants de la commune.



À noter!

Sur le site internet www.mairie-serris.net, vous pouvez consulter les renseignements pratiques sur les démarches à entreprendre si vous venez d'emménager sur Serris. Si vous voulez participer à la prochaine réunion d'accueil, vous y trouverez également un formulaire d'inscription.

Animation

Il était une fois le carnaval de Serris...

Un microclimat s'est installé au-dessus de Serris le 17 mars dernier... Sûrement l'œuvre d'une fée bienveillante pour laisser place au Carnaval organisé par la municipalité. Ce dernier nous emmenait cette année au pays des "Contes et légendes". Transportés dans des univers merveilleux, fées, princesses, super-héros et bien d'autres personnages fantastiques s'étaient donné rendez-vous cet après midi-là!

À partir de 14 heures, accueillis à l'école Jules Verne, les enfants ont pu parfaire leur déguisement. En effet, des ateliers de maquillage et de confection d'accessoires (ailes de fée, baguette magique...) étaient prévus pour permettre aux enfants d'être fin prêts pour défiler.

"Les étranges marmites" ont également attiré de nombreux curieux. Pour gagner un cadeau, les enfants devaient récupérer un objet en plongeant leur main dans une marmite remplie d'une étrange mixture gluante. Seuls les plus courageux s'y sont aventurés!

D'autres animations étaient là pour distraire et amuser les enfants: diseur de contes, sculpture sur ballons, loto féerique, tout cela dans une ambiance festive avec l'association Musique Passion.

Dès 15 heures, accompagnés de leur famille et des animateurs, les enfants ont pris le départ pour le défilé.

Garonne et s'est arrêté à l'Hôtel de ville le temps d'une a nimation avec "La parade des ballons".
L'animation terminée, les enfants ont repris le chemin de l'école en

Mené par Madame grenouille, le

défilé a descendu le cours de la



passant par le cours du Tage, pour profiter encore un peu des ateliers et pour assister au goûter.

Cet après midi aux couleurs des contes et légendes s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur.

Un grand merci à l'Association Musique Passion, à l'équipe de Disneyland Resort Paris, aux services Animation, Enfance et Jeunesse, la Police municipale ainsi qu'à toutes les personnes qui ont permis l'organisation et la réalisation de cet après midi magique!





Gilbert BRULFERTConseiller municipal
Délégué à l'Animation
et au Jumelage



Animation

Journée de la B.D. 3e édition

La ville de Serris, en partenariat avec l'association "Des Bulles dans la Marne", proposait pour la 3^e année consécutive, sa Journée de la BD, le dimanche 25 mars, à la salle polyvalente du gymnase Éric Tabarly.

Organisée par le service Animation de la commune, cette journée a encore une fois réuni auteurs et lecteurs de bande dessinée. Expositions, démonstration de sculpture et dédicaces d'auteurs étaient au programme de cette journée. L'occasion pour tous les amateurs du 9e art de rencontrer leurs auteurs favoris et de repartir avec une dédicace personnalisée.

Parmi les auteurs présents, Georges Abolin, l'un des meilleurs animateurs de dessin animé français, était à nouveau présent cette année. Ex-animateur de dessin animé chez Disney, Georges Abolin a collaboré sur des projets comme Tarzan, Hercule et le Bossu de

> Notre Dame. Il a également travaillé sur l'adaptation du célèbre personnage de Zep, Titeuf.

Erroc, scénariste entre autres de la également présent. Autre discipline, mais dans le même thème, le sculpteur Mufraggi, créateur de sculptures



Mufraggi en pleine démonstration.

issues de bandes dessinées, a effectué une démonstration "en direct" de ses talents.

La librairie "La Plume et l'Ecran" avait également mis a disposition des visiteurs des Bandes Dessinées des artistes présents.



Journée

Développement durable

12

Martine OFFROY

1re Adiointe au Maire

Une semaine pour le transport durable

Du 1^{er} au 7 avril, la semaine nationale du Développement Durable était à l'honneur à Serris, pour la 4^e année consécutive. Expositions et projection de film étaient au programme de cette semaine axée sur le transport.

Cette année, Martine Offroy, Maire Adjointe déléguée au Développement Durable avait souhaité mettre en avant pendant cette semaine le thème du déplacement et du transport.

Dans le cadre de cette semaine du Développement Durable, 4 expositions étaient proposées à l'Hôtel de Ville.

Une exposition interactive, destinée aux élèves des écoles de Serris a été créée par les animateurs des centres de loisirs de la commune. Comme l'an passé, les animateurs ont redoublé d'initiatives et d'inventivité

pour proposer aux enfants un parcours test: grâce à une approche ludique et pédagogique, les enfants ont ainsi pu évaluer et stimuler leur aptitude en faveur du déplacement alternatif.

La 2º exposition faisait suite aux réflexions menées par les agents de la municipalité sur le thème de la ville idéale. Cette action, qui émanait des ateliers mis en place dans le cadre de la demière Journée Professionnelle, a mis en avant de belles réflexions sur les transports idéaux.

L'exposition de l'ARENE (Agence

Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Énergies) et de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la



Maîtrise de l'Énergie), présentait une sensibilisation aux automobilistes sur les transports durables en Île de France.

Deux maquettes réalisées par des élèves du collège Madeleine Renaud étaient également exposées. Datant de 2010 et 2011, elles avaient pour thème la ville du futur et avaient été réalisées lors d'ateliers sur l'organisation d'une ville.

Cette semaine du Développement Durable s'est terminée par la **projection du film** "Severn, la voix de nos enfants" de Jean Paul Jaud, à la Ferme des Communes. Alors âgée de 12 ans, Severn avait pris la

parole à la conférence des Nations Unies de Rio de Janeiro en juin 1992 pour interpeller les dirigeants du monde entier sur la situation humanitaire et écologique de la planète. Alors que le prochain sommet aura lieu en juin 2012 à Rio, quel a été le bilan entre ces 20 dernières années ? La projection du film a été suivie d'un échange avec la productrice Béatrice Jaud.





Interview de Martine Offroy, Maire Adjointe déléguée au Développement Durable.

Pourquoi, cette année, avez-vous souhaité mettre en avant le thème du transport?

Nous avons souhaité mettre en avant le thème du déplacement et du transport, d'une part car il représente un des axes de notre agenda 21, et parce que les transports sont devenus un enjeu prioritaire, à la fois pour la région lle-de-France durant les 10 prochaines années et donc aussi pour notre secteur.

Le transport routier représente la part modale la plus importante dans le monde. Et pourtant ce mode de transport est responsable de multiples nuisances: bruits, accidents, congestion, pollution... Que ce soit pour une activité, pour le loisir ou pour le travail, notre façon de circuler a un impact sur l'environnement. Rappelons que le secteur du transport est responsable de plus d'1/3 des émissions globales de CO2, notamment en Ile-de-France. Le Grenelle de l'environnement en fait une priorité stratégique en portant l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre émis par le transport à 20 % d'ici 2020.

En ce qui concerne notre secteur, les déplacements sont devenus un des thèmes majeurs dans l'organisation de notre développement. C'est une compétence qui est gérée par le Syndicat Intercommunal des Transports, le périmètre étant élargi aux secteurs 3 et 4 de Mame-la-Vallée

Quels sont les travaux en cours pour le secteur du Val d'Europe?

Les études actuelles portent, pour les plus importantes, sur:

- Le redéploiement du réseau de transport en commun interne (en l'occurrence la ligne 34) en fonction et au fur et à mesure des programmes d'aménagement,
- Le schéma cyclable du secteur IV dont les travaux démarrent cette année, qui intègre les stationnements vélos au niveau de nombreux équipements publics,
- Le TCSP (transport en commun en site propre) dont une partie du tracé est validée,
- L'agrandissement de la gare de Chessy
- La participation aux comités de suivi du RER A.

En ce qui concerne Serris, l'agenda 21 va permettre de consolider notre action en faveur des déplacements doux avec l'achèvement de notre réseau cyclable et le lancement de l'étude du Plan de Déplacement Administration.

Pourquoi avoir choisi de projeter le film Severn?

Severn était une toute petite jeune fille en 1992, au 1er sommet de la Terre à Rio. 20 années se sont passées depuis. Et le prochain sommet de la Terre tant attendu va se dérouler en juin prochain... à Rio au Brésil. 20 ans après, ce film était l'occasion de voir ce qui s'était passé entre ces 2 sommets de Rio. La mondialisation, la crise financière et la montée en puissance de pays émergents n'auront pas facilité l'application des engagements du sommet de Rio en 1992, ce document a pourtant été un tournant décisif dans l'histoire de notre planète, puisqu'il a permis de rendre plus lisible la notion de développement durable et a donné naissance à de nouveaux types d'accords multilatéraux sur

l'environnement... À propos de ce film, Jean-Paul et Béatrice Jaud nous mettent en garde contre l'agriculture intensive, en montrant par de nombreux témoignages émouvants à travers le monde qu'il existe bien des solutions alternatives à la portée de tous.



Justement, quelles sont les dernières avancées de ces conférences?

La dernière conférence internationale sur le climat s'est déroulée à Durban (Afrique du Sud) et s'est achevée péniblement avec des accords globaux mais à la portée minimale. L'Inde, qui a montré sa vive opposition, a rappelé la responsabilité historique des pays du Nord dans l'accumulation de CO2. Fort heureusement, le protocole de Kyoto, seul traité sur le réchauffement climatique dont la 1^{re} phase d'engagement devait prendre fin en 2012, sera finalement prolongé! Rendez-vous donc en 2015 pour un nouveau protocole et en 2020 pour l'entrée en vigueur des accords globaux devant réunir tous les pays (anciens pays pollueurs et pays émergents, devenus gros émetteurs de gaz à effet de serre...).

13

Enseignement

14



Sylvie AUDRAIN
Adjointe au Maire
Déléguée à l'Enfance
et à la Restauration

Portes ouvertes

de l'accueil périscolaire à Henri Matisse

Des portes ouvertes de l'accueil périscolaire du groupe scolaire Henri Matisse ont été organisées le 3 avril dernier, en présence de Denis Gayaudon, Maire de Serris, Sylvie Audrain, Maire-adjointe déléguée à l'Enfance et la restauration scolaire, Noura Bellili, Maire-adjointe déléguée à l'Enseignement primaire, et Joséphine Soliman Conseillère municipale élue réfèrente du quartier Henri Matisse.

Dorénavant, les enfants bénéficient comme leurs camarades des autres groupes scolaires de la ville, d'un lieu dédié à l'accueil périscolaire.



Jusqu'à présent l'accueil s'effectuait dans des salles de cours aménagées, mais face à l'augmentation constante des effectifs scolaires, un véritable lieu d'accueil était devenu indispensable pour préserver les bonnes conditions de travail des enfants. Ce nouvel espace d'accueil périscolaire dispose entre autres de deux salles d'activités, d'un atelier et d'une salle de stockage de jeux et de matériel. Construit sur l'ancienne zone des parkings du groupe scolaire, le nouveau bâtiment est accessible par la cour de l'école maternelle. Son accès est sécurisé par un interphone/visiophone. De plus, le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite et aux personnes ayant une déficience visuelle.

Comme toute nouvelle construction, le respect de l'environnement a été pris en compte et cet accueil

périscolaire rentre pleinement dans les objectifs d'Agenda 21 de la ville. Ce bâtiment Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.) a été construit majoritairement en bois, et les matériaux utilisés pour sa construction sont des produits à faible impact environnemental. En raison de toutes les qualités environnementales de ce nouveau bâtiment, la municipalité avait choisi la semaine du Développement Durable pour organiser ces portes ouvertes.

Les élèves de maternelle et de primaire de l'école peuvent dès à présent profiter de cette nouvelle infrastructure et se sont déjà approprié pleinement les lieux. Il ne reste plus qu'à trouver un nom à cette structure, nom qui sera prochainement choisi parmi les propositions des enfants, parents et élus.



Coup d'œil

Transports

15

Zoom sur le RER A

Pour en finir avec le calvaire du million d'usagers, un schéma directeur d'amélioration du RER A est lancé depuis 2010.

Il prévoit entre autre la mise à disposition progressive des rames à 2 étages jusqu'en 2017, une réforme en profondeur de la gestion des situations perturbées et de la qualité du service. Diligentées par le STIF (Syndicat des Transports d'Île de France) des études complémentaires sont en cours de finalisation par les 3 opérateurs : RATP, SNCF et RFF.

Ce plan d'urgence sera financé par une partie du plan de mobilisation des transports d'île de France. Très préoccupés par ce problème, le S.A.N. et les communes du Val d'Europe suivent avec attention l'évolution de ce dossier dans le cadre de comités de ligne organisés par le STIF. Une commission d'enquête parlementaire sur les dysfonctionnements des RER, créée fin 2011, vient de rendre son rapport avec une trentaine de propositions, confirmant la forte



dégradation du service depuis plusieurs années. Espérons que des solutions fiables soient enfin apportées pour répondre à 20 années de sous-investissements des transports publics en Île de France.

Fiche de dysfonctionnement transport

Une fiche permettant de signaler les dysfonctionnements dans les bus est disponible sur internet et en mairie.

Avec ces fiches de dysfonctionnement, le SAN et les communes du Val d'Europe ont mis en place un outil simple à disposition des usagers mécontents. Le but est de remédier, au plus vite, aux anomalies constatées sur le réseau, au jour le jour, avec le Syndicat intercommunal de transport. La fiche de dysfonctionnement est disponible sur tous les sites des mairies du Val d'Europe et sur le site internet du SAN.

Elle peut être remplie et expédiée par informatique. La version papier est également disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Site internet du SAN du Val d'Europe : www.valeurope-san.fr

Site internet de la ville de Serris : www.mairie-serris.net

Coup d'œil

Enseignement

16

Une classe "mobile" à Henri Matisse

Depuis le retour des vacances de printemps, les élèves de l'école Henri Matisse de Serris bénéficient de nouveaux outils numériques grâce à la classe "mobile".



Noura BELLILI
Adjointe au Maire
Déléguée à
L'Enseignement Primaire



Frédéric BALLUET

Conseiller municipal

Délégué

à la Communication

et à l'Informatique

Au fil des années, l'école a dû évoluer et suivre les tendances. L'utilisation de télévisions, magnétoscopes, lecteurs DVD et aujourd'hui d'ordinateurs et d'Internet a pu servir les enseignants dans leur travail pédagogique.

Afin de permettre aux élèves l'apprentissage de ces nouvelles technologies, l'installation de classes "mobiles" se développe un peu partout en France. La municipalité, en collaboration étroite avec l'école Henri Matisse, a souhaité mettre en place ce dispositif pour offrir des conditions optimales d'apprentissage.

Ces classes ont pour but d'initier et d'encourager l'utilisation de matériel numérique et interactif. Ce sont les technologies qui viennent dans la classe et non les élèves qui se déplacent dans un autre lieu, d'où le nom de classe "mobile". Concrètement, le dispositif se compose d'un chariot mobile

contenant 13 PC portables dont un réservé à l'enseignant. Sans fil, le portable s'intègre dans la vie de la classe et devient un outil au même titre que le cahier ou le livre. D'autres outils complètent la classe "mobile": un tableau numérique interactif, un scanner et une imprimante.

Soutenu et financé principalement par la municipalité mais également par des fonds parlementaires, ce projet représente un potentiel important d'innovations pédagogiques et est un réservoir quasi infini de nouvelles pratiques pour les enseignants. Pour les élèves, l'utilisation

d'outils numériques est responsabilisante et valorisante, ils sont donc plus motivés en classe. Le tableau interactif permet pour sa part une dédramatisation des erreurs grâce à une autocorrection facile et à un échange collectif.

L'enseignant peut à tout moment visualiser tous les écrans et envoyer des consignes sur les ordinateurs des élèves pour les aider ou les corriger. Autre point positif, les cours peuvent être enregistrés, ce qui permet de conserver une trace écrite et de les réutiliser plus tard.

Interview de Monsieur Moisdon directeur et enseignant de l'école Henri Matisse:



C'est l'équipe enseignante de l'école. La salle informatique existante n'était plus

adaptée, elle était trop petite pour accueillir une classe entière. Nous avons même fini par ne plus l'utiliser. Nous avons donc proposé ce projet à la Mairie qui l'a accepté et financé avec le soutien de fonds parlementaires.

Quelles classes vont bénéficier de cette nouvelle installation?

Toutes les classes d'Henri Matisse auront accès à la classe mobile, de la maternelle au CM2. Les usages seront différents pour chaque niveau. Les élèves de maternelle travailleront davantage sur des logiciels de jeux



pour s'approprier l'outil informatique. Quant aux élèves de primaire, ils pourront aborder les différentes matières comme la géographie et les mathématiques à travers ces nouveaux outils.

Qu'est ce que cela va apporter aux enfants?

De la motivation. Dans les classes mobiles mises en place dans d'autres écoles, il ressort nettement une motivation et une implication plus grandes des élèves. Les enfants participent davantage et sont vraiment acteurs du cours.

Autre avantage, ce dispositif permet une meilleure

compréhension des élèves, du fait de leur motivation mais aussi du fait que le tableau interactif permet d'avoir un support plus grand et plus clair. Cela va vraiment aider les élèves en difficulté.

Quand la classe mobile sera-t-elle opérationnelle?

Nous n'avons pas encore déterminé la date mais elle devrait être ouverte après les vacances de printemps Pour qu'elle soit opérationnelle, il faut bien évidemment que nous, enseignants, soyons opérationnels. Nous avons déjà suivi une formation, une autre session sera prévue si nécessaire.

17

Zoom sur une association serrissienne: Musique Passion

Vous connaissez sûrement cette association serrissienne qui vous accompagne toute l'année à travers l'animation de manifestations organisées en collaboration avec la ville, telles que le carnaval, le bal républicain, le téléthon, ou encore des soirées à thème.

Présidée par Jean-Claude Souffir, l'association Musique Passion créée en 2001 a pour vocation principale d'organiser et d'animer des manifestations locales. Elle organise également toute l'année des ateliers karaoké deux fois par mois (hors vacances scolaires).

Via la musique, cette association serrissienne s'emploie à créer les conditions propices à une meilleure distraction de tous, des aînés aux plus jeunes, sur la commune de Serris et de favoriser au maximum les liens entre associations et le lien social.

L'Association Musique Passion a assuré en 2011 plus de 17 ateliers karaoké et a participé comme chaque année à l'organisation et à l'animation de nombreuses manifestations comme :

- 17 ateliers karaoké proposés aux adhérents
- animation pour la chandeleur avec le Club de la Bonne Humeur des aînés de Serris
- le carnaval de Serris
- animation d'un repas dansant en juin pour le Club de la Bonne Humeur
- barbecue dans le cadre de la clôture des activités de l'Association
- sortie annuelle avec les adhérents, leurs conjoints et enfants dans un restaurant avec karaoké
- tenue de la buvette du bal populaire Républicain du 14 juillet
- participation à la fête de la culture organisée par le SAN
- forum des Associations
- une soirée salsa en novembre en partenariat avec la municipalité
- participation au Téléthon

Toutes ces manifestations ont été réussies et appréciées de tous grâce à la mobilisation des bénévoles et des sympathisants de l'association.

Alors si vous avez la passion de la musique, rejoignez Musique Passion!

Association Musique Passion

ASSOCIATION MUSIQUE PASSION

Activités karaoké et animations en tout genre Président: Jean-Claude SOUFFIR Tél.: 0685471976

Courriel: musiquepassion.serris@gmail.fr

Extension des zones bleues

Les zones bleues de stationnement vont être étendues dans la commune de Serris.

L'étendue de la zone bleue dans le centre urbain de Serris a pour objectif de **favoriser le stationnement** des visiteurs du centre-ville, de fluidifier le stationnement. d'inciter les riverains à utiliser d'autres modes de déplacements (vélos, marche à pied ou transports en commun) et de dissuader le stationnement des usagers du RER. Ces derniers disposent d'ailleurs de parkings de stationnement à côté de la gare RER de Serris : à Chessy, à proximité de l'école Henri Matisse et de la place d'Ariane.

Afin de créer une cohérence urbaine dans le centreville, la Police Municipale a décidé d'uniformiser les conditions de stationnement par la mise en place d'une extension de la zone bleue:

• Cours du Danube, plus précisément, à partir du tronçon compris entre le pont du

TGV et l'Hôtel de ville

• Cours du Rhin.

L'ajout de panneaux réglementaires supplémentaires améliorera la visibilité de la zone bleue déjà existante, c'est-à-dire:

- Cours du Danube
- Rue d'Ariane
- Cours de l'Elbe (tronçon jusqu'à la rue des Celtes)
- Rue des Celtes

Depuis le 15 mai dernier, toutes les nouvelles zones bleues ont été mises en place et rénovées.



En zone bleue, le stationnement est gratuit mais limité dans la durée afin de permettre la rotation des stationnements. La durée du stationnement est limitée à 2 heures entre 8 h oo et 19 h 30, sauf le dimanche et les jours fériés.

Après avoir indiqué votre heure d'arrivée, apposez derrière votre pare-brise le disque de stationnement offert dans ce numéro du Serrissien. Il correspond au nouveau disque européen. Son but est la simplification et l'uniformisation des règles de stationnement en Europe.

Contrairement au modèle de disque précédent, il ne comporte plus les 2 fenêtres "heure d'arrivée" et "heure de départ". Ce nouveau disque ne propose qu'une seule fenêtre, pour l'heure d'arrivée. Le temps maximal de stationnement autorisé est déterminé librement par chaque collectivité. Des panneaux de signalisation informent l'usager de la durée de stationnement autorisée dans chaque ville. Attention donc, dans une autre commune le temps de stationnement pourra être différent de celui en usage sur les 5 villes du Val d'Europe.



Les pompiers ouvrent leurs portes

Les pompiers de Chessy ouvrent leurs portes au public le samedi 16 juin 2012 à partir de 13 h 30:



Opération tranquillité seniors

Le 12 mars dernier, la Police Municipale de Serris a organisé, en collaboration avec la Police Nationale de Chessy, l'Opération Tranquillité Seniors.

Cette opération qui s'inscrivait dans le cadre du plan d'actions en faveur de la sécurité des personnes âgées lancé par le Ministère de l'Intérieur s'est déroulée à la Maison Communale des 4 Saisons.



Notre commune n'étant pas particulièrement touchée par des problèmes d'insécurité, cette action d'information avait pour principal but de sensibiliser les aînés de la ville et de leur donner les bons conseils pour les rassurer.

Durant cette intervention, 2 référents du Commissariat de Chessy ont projeté et commenté un diaporama reprenant les différentes méthodes qu'utilisent les auteurs de vols: car jacking, vol par ruse... Ils ont également exposé les principes de prévention utiles au quotidien, tels que les précautions pour traverser une route ou pour un retrait d'argent au distributeur. Les nombreux Serrissiens

présents ont pu également intervenir et poser toutes leurs questions.

Autre intervenant, un représentant de l'association Présence verte, association partenaire du CCAS de la commune, a présenté le système de télé assistance, moyen qui permet aux personnes d'être directement en contact avec un opérateur en cas de problème. Ce dernier préviendra si nécessaire les services d'urgence.

Nos aînés serrissiens ont ainsi reçu tous les conseils et recommandations sur des mesures simples de sécurité à mettre en pratique.

POLICE MUNICIPALE DE SERRIS

Mairie du Bourg - 12, rue Émile Cloud - 77 700 Serris Téléphone: 01 60 43 27 15 / Courriel: police.municipale@mairie-serris.net

Commune unique: "le temps de l'échange et de la réflexion"

Le vendredi 30 mars 2012, la municipalité de Serris avait invité les Serrissiens à une réunion publique ayant pour thème "Quel avenir pour le Val d'Europe?". Une centaine de personnes s'est déplacée pour donner son avis sur le statut qui correspondrait le mieux à notre commune ou notre secteur. Alors mariage ou union libre pour les communes du Val d'Europe?

Que sera Serris dans un avenir plus ou moins proche? Toujours une commune indépendante au sein d'un SAN, une ville faisant partie d'une communauté d'agglomération ou une entité fondue avec les autres communes composant le Val d'Europe en une commune unique? Difficile d'imaginer que la ville connue et aimée par les Serrissiens puisse un jour se fusionner à d'autres communes pour devenir une cité de 30 000 et même 60 000 âmes à l'horizon 2030. C'est pourtant ce qui arriverait si le projet du Président du SAN M. Jean-Paul

Balcou, venait à être adopté par les conseils municipaux des 5 communes du Val d'Europe. Est-ce un bien ou un mal? Difficile de l'apprécier pour l'instant mais il est certain qu'une fois le processus engagé, il sera impossible de revenir en arrière: Bailly-Romainvilliers, Coupvray, Chessy, Magny-le-Hongre et Serris auront vécu pour céder la place à une nouvelle commune qui pourrait s'appeler Val d'Europe?

Loin d'être persuadé des vertus du projet et surtout n'ayant jamais été mandaté par les électeurs pour un tel choix de société, M. Denis Gayaudon a décidé d'inviter les Serrissiens à une réunion publique, fin mars, pour présenter la situation, partager les opinions et recueillir les avis des participants.



Denis Gayaudon et l'ensemble des élus composant le conseil municipal ont souhaité présenter la situation aux habitants de la commune. Plus d'une centaine de personnes sont venues pour non seulement s'informer mais aussi pour donner leur avis. Un bel exemple de démocratie participative, d'autant plus que les débats se sont déroulés dans un respect absolu des positions des uns et des autres. Des échanges cordiaux ont permis d'aborder un grand nombre de sujets que Serris pourrait avoir à affronter si la question de l'avenir de Serris mais aussi de tout le secteur,

venait à être officiellement posée.

Il faut remonter à plus d'un an en arrière pour que les prémices de cette situation voient le jour. À l'époque Jean-Paul Balcou informe les élus des 5 communes du





00101001010010010100101001

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET

01.01 2009 3

31

1.2.3.4.5.6

PRINCIPES DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



ORGANISATION POLITIQUE & ADMINISTRATIVE

Serris Val d'Europe



ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2012

Maintenir des services publics de qualité, accessibles au plus grand nombre et soutenir la vie locale.

Maintenir, comme en 2011, le prix à euro constant de tous les services municipaux et procéder à une revalorisation mesurée pour certains d'entre eux.

Maintenir le soutien aux associations dans le respect de nos contraintes budgétaires.

Maintenir une bonne qualité d'entretien et de propreté des espaces publics.

Poursuivre notre politique de préservation du patrimoine et de développement d'équipements.

Maintenir (en collaboration avec le SAN) une politique pluriannuelle de gros travaux d'entretien de nos équipements.

Préserver le bâti de la Ferme des Célestins.

Obtenir les engagements de subventions régionales et ainsi **préserver le patrimoine et sa réhabilitation** (derniers bâtiments de la Ferme des Commune) **en mettant à disposition des nouveaux lieux dédiés aux arts et à la culture**.

Poursuivre la réalisation de notre Agenda 21.

Des moyens complémentaires pour :

- le lancement de la refondation du **Projet Éducatif Local** associant l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire (services municipaux, associations, écoles, collège, lycée...).
- optimiser le fonctionnement de l'administration au service des habitants et des usagers.
- renforcer, si besoin, les moyens mis à disposition de l'**Épicerie Solidaire** et sa subvention financière, dont l'action est plus que jamais nécessaire.
- augmenter la surface d'accueil du centre de loisirs Les P'tits Loups (accessibilité au rez-de-chaussée de la salle des Moissons).

Favoriser l'installation et le développement de commerces et d'entreprises, créateurs d'emplois et générateurs de revenus fiscaux, pour équilibrer ainsi l'arrivée de nouveaux habitants.

Assurer l'amélioration continue de la gestion des services qui, pour 2012, consistera à rendre notamment plus performant le service Maëlis.

Limiter le besoin d'emprunt pour limiter la charge financière.

L'ensemble des orientations 2012 se finançant sans augmentation des taux communaux de la fiscalité locale.

1

ORGANISATION POLITIQUE & ADMINISTRATIVE



Europe



État



Région



Département

EpaFrance

L'EPA participe au financement et à l'aménagement des terrains rendus constructibles.



Établissement public



Commune



SAN

Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe

Le SAN finance la construction de nombre d'équipements publics grâce à la Contribution Économique Territoriale (ex-taxe professionnelle) et de la fiscalité transférée par l'État.



Denis GAYAUDON Maire de Serris



DEROULEMENT BUDGETAIRE

La préparation budgétaire

mettent en œuvre
les choix et les
priorités des élus

Le vote du compte de gestion et du compte administratif

La préfecture et la trésorerie :

- contrôle la régularité des opérations comptables et budgétaires,
- procède au recouvrement des recettes et au paiement des dépenses.

Le débat d'orientation budgétaire

Le vote du budget primitif

Le budget supplémentaire

Les services

Le budget est un acte majeur pour une commune car il est avant tout l'expression chiffrée d'une volonté politique au sens grec du terme, c'est-à-dire de la gestion de la cité et même, dans notre cas, de son développement et de sa croissance. Le Débat d'Orientation Budgétaire a préparé le budget primitif dans ce qu'il a de plus fondamental c'est-à-dire, la capacité financière de pouvoir honorer, année après année, tout au long d'un mandat de 6 ans, les engagements que la majorité a pris auprès des Serrissiens, dans son projet de "vivre ensemble à Serris".

1

PRINCIPES DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Le budget d'une commune comporte 2 sections :

- La section de fonctionnement qui reprend les charges et les produits pour les opérations de gestion courante.
- La section d'investissement qui retrace les opérations de la ville modifiant la valeur du patrimoine municipal.

La section de fonctionnement :

Recettes:

- Les dotations affectées au fonctionnement.
- Les recettes fiscales,
- Les produits d'exploitation et du domaine,
- Les subventions.

La section d'investissement :

Recettes:

- Excédent de fonctionnement,
- Les subventions d'équipements reçues,
- Les emprunts.

Dépenses :

- Les charges de personnel.
- Les frais de fonctionnement de l'ensemble des services publics,
- Les charges d'intérêt de la dette,
- Les subventions et dotations versées aux associations et autres organismes.

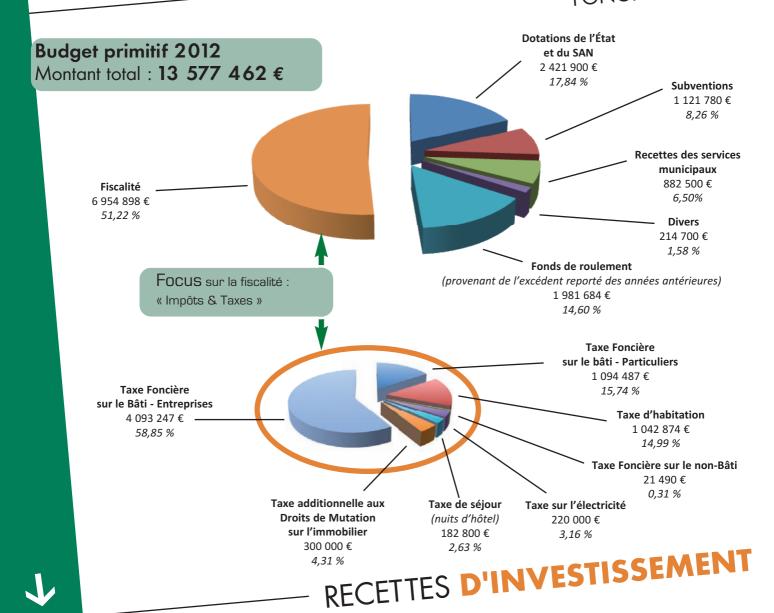
Dépenses :

- Les dépenses d'équipements,
- Le remboursement du capital des emprunts.



RECETTES DE LA COMMUNE

FONCTIONNEMENT

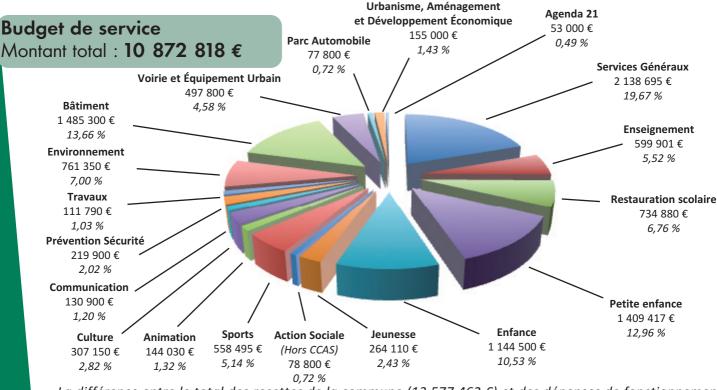


Besoin d'emprunt **Budget primitif 2012** 1 183 703 € 28,15 % Montant total : 4 205 137 € Produits de cession 245 000 € 5,83 % **Autofinancement** 1 771 934 € 42.14 % Fonds de réserve 114 300 € 2.72 % Fonds de Excédent reporté Compensation 216 400 € de la TVA 5,15 % et Taxe Locale **Dotations aux amortissements** Subvention Taxe d'urbanisme d'Équipement (autofinancement obligatoire) d'équipements 70 000 € 123 800 € 370 000 € 110 000 € 1,66 % 2,94 % 8,80 %

2,62 %

DEPENSES DE LA COMMUNE

FONCTIONNEMENT

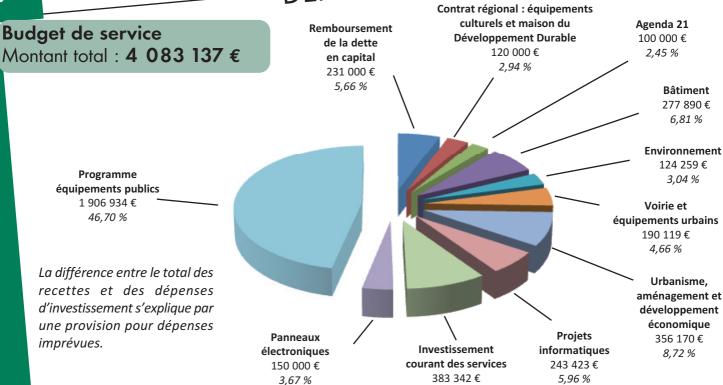


La différence entre le total des recettes de la commune (13 577 462 €) et des dépenses de fonctionnement (10 872 818 €) s'explique par les intérêts d'emprunts, l'autofinancement, les participations à des organismes extérieurs (Centre Départemental d'Incendie et de Secours, Centre de Pédagogie pour handicapés...).



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

9,39 %





BUDGET 2012 DEPENSES PAR SERVICES

- SERVICES GENERAUX



Accueil État Civil Ressources Humaines, Courrier et intendance, Service Maëlis, Service marchés publics. Dépenses de fonctionnement : 2 138 695 €

Dépenses de personnel du service: 79 %

Dépenses d'investissement courant:

44 379 €

Fonctionnement Service:

21 %

ENSEIGNEMENT



Groupes Scolaires: Jean de La Fontaine, Robert Doisneau, Jules Verne, Henri Matisse. 1 000 élèves accueillis en maternelle et primaire en décembre 2011.

Dépenses de fonctionnement : 599 901 €

Dépenses de personnel du service: 79 %

Dépenses d'investissement courant:

3 000 €

Fonctionnement Service:

21 %

RESTAURATION SCOLAIRE



Plus de 800 repas servis par jour dans les 4 groupes scolaires.

Dépenses de fonctionnement :

734 880 €

Dépenses d'investissement courant:

45 867 €

Dépenses de personnel

du service: 42%

Fonctionnement Service:

58 %



Dépenses d'investissement

Fonctionnement Service:



3 structures d'accueil en service :

- Accueil collectif régulier « Les 1 001 bulles »
- Multi-Accueil « Le Carrousel des Bébés »
- Accueil collectif régulier « Terre d'Éveil »

Dépenses de fonctionnement :

1 409 417 €

courant : 32 160 €

Dépenses de personnel

du service: 92 %

8 %

– ENFANCE



1 accueil périscolaire sur les 4 groupes scolaires Ouverture du bâtiment dédié assurant l'accueil périscolaire Henri Matisse en 2012 2 centres de loisirs : L'Île aux Enfants et 1,2,3 Soleil

Dépenses de fonctionnement : 1 144 500 €

courant : 9 500 €

Dépenses de personnel du service: 87 %

Fonctionnement Service:

Dépenses d'investissement

13 %





1 Club Pré-Ados

1 Espace Jeunes: Les Semailles

Dépenses de fonctionnement : 264 110 €

Dépenses d'investissement courant:

2 500 €

Dépenses de personnel Fonctionnement Service: du service: 77 % 23 %

ACTION SOCIALE



Demande de logement social Demande de RSA Demande de carte de transport Demande d'allocation spéciale vieillesse Demandes d'aides financières ponctuelles Épicerie Solidaire

Dépenses de fonctionnement : 78 800 €

Dépenses de personnel du service: 77 %

Fonctionnement Service:

23 %

SPORT

1 complexe tennistique « Les Marmousets »

2 gymnases « Éric Tabarly » et Olympe de Gouges

1 stade de foot : « L'Hermière »

1 stade football/rugby : « Les Marmousets »

1 dojo: "les Tilleuls"

Dépenses de fonctionnement :

558 495 €

Dépenses d'investissement courant:

39 000 €

Dépenses de personnel du service: 69 %

Fonctionnement Service:

31 %

- ANIMATION



Fête de la Musique Foire aux Greniers Journées jeux Bal Républicain du 13 juillet Carnaval de Serris Etc.

Dépenses de fonctionnement :

144 030 €

Dépenses d'investissement courant:

6 000 €

Dépenses de personnel

du service: 47 %

Fonctionnement Service:

Dépenses d'investissement

53 %

- CULTURE



Centre Culturel de la Ferme des Communes :

- La Maison des Arts
- Salle de spectacle Alfred de Musset Soutien aux actions culturelles dans les écoles et aux associations

Dépenses de fonctionnement :

307 150 €

courant: \$ 000 €

Dépenses de personnel Fonctionnement Service:

63 %

COMMUNICATION

Journal Municipal Programme culturel - Document "nos associations"

Newsletter - envoi d'informations par SMS

Dépenses de fonctionnement : 130 900 €

du service: 37 %

Dépenses d'investissement courant:

12 000 €

Dépenses de personnel du service: 60 %

Fonctionnement Service:

40 %

PREVENTION & SECURITE



Équipements :

- 1 voiture de police municipale
- 1 voiture agents de surveillance de la voie publique
- 3 vélos VTT et 2 scooters électriques

Personnel:

- 6 agents
- 2 vacataires chargés des points écoles

Dépenses

de fonctionnement :

219 900 €

courant: 13 094 €

Dépenses de personnel du service: 93 %

Fonctionnement Service:

ENVIRONNEMENT & ESPACES VERTS



Espaces verts 30 ha dont:

- Le Parc des Communes
- 9 autres parcs et jardins

Serris a obtenu 3 fleurs du conseil national des villes et villages fleuris Dépenses

de fonctionnement :

761 350 €

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement

courant:

23 000 €

Dépenses de personnel du service: 66 %

Fonctionnement Service:

34 %

BÂTIMENT



Évolution des surfaces d'équipements publics :

2001:13 086 m² 2009: 31 000 m² 2011: 33 000 m²

2012: 35 000 m²

Dépenses

de fonctionnement :

1 485 300 €

Dépenses d'investissement

courant: 50 600 €

Dépenses de personnel

du service: 16 %

84 %

Fonctionnement Service:

-VOIRIE & EQUIPEMENT URBAIN



30 km de voirie et d'éclairage publics Création de la voie d'accès à l'opération Val de Saria

Dépenses

de fonctionnement :

497 800 €

Dépenses d'investissement

courant:

61 900 €

Dépenses de personnel

du service: 19 %

81 %

Fonctionnement Service:

URBANISME & AMENAGEMENT DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Nombre de logements : 3 675 en 2012

Logements sociaux: 414

Développement économique :

- 719 commerces, entreprises de services, etc.

Dépenses

de fonctionnement :

155 000 €

Dépenses de personnel du service: 80 %

Fonctionnement Service:

20 %

- **AGENDA** 21



Suivi de l'Agenda 21 Événements autour du Développement Durable (Semaine du Développement Durable)

Dépenses de fonctionnement :

53 000 €

Dépenses de personnel du service: 78 %

Fonctionnement Service:

22 %

Val d'Europe de sa volonté de lancer une réflexion concernant l'évolution institutionnelle du territoire. En d'autres termes le Président du SAN veut profiter de la modification de la loi pour fondre l'actuel Val d'Europe en une seule et unique commune.

Bien qu'aucun texte juridique n'impose aux villes concernées de sortir du SAN, il suffirait que le SAN, les communes concernées ou le Préfet pose officiellement la question pour que l'ensemble des communes soit confronté à ce choix et que les conseils municipaux délibèrent sur cette question.

Lors de la réunion publique, Denis Gayaudon a pris la parole le premier pour exposer à tous la complexité de la situation, les questionnements devant lesquels les élus de la majorité comme de l'opposition se trouvent confrontés, les solutions existantes, les procédures qui peuvent être engagées...

"Cette conviction du président du SAN du Val d'Europe, à Serris nous voulons l'approfondir avec un regard analytique, critique dans le sens positif. Dans notre commune, nous désirons avoir notre propre conviction; opposition et majorité se sont posé cette problématique, entourées de personnes compétentes, de juristes..." précisa le premier magistrat de la commune. Cette question fait débat au sein même de la majorité. Chacun a sa vision de l'avenir du territoire, de Serris. Chacun a ses arguments et a pu les exposer, les développer devant un public attentif.

Depuis le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale lié à la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 dite de "réforme des collectivités territoriales", les communes doivent impérativement faire partie d'une intercommunalité (comme c'est déjà le cas actuellement pour les communes du Val d'Europe). Si les communes du SAN du Val d'Europe venaient à disparaître au profit d'une seule et même commune, ces dernières devraient obligatoirement, du fait de la loi, rejoindre une nouvelle intercommunalité. Ainsi la nouvelle ville se rapprocherait logiquement de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ou d'une intercommunalité voisine. L'opération si elle se fait sera-t-elle profitable pour le Val d'Europe?

Denis Gayaudon a rappelé que "cette question est légitime". Une fois posée officiellement, les conseils municipaux auront trois mois pour y répondre et selon la loi "qui ne dit mot consent". "Il n'est pas question que Senis n'y réponde pas expressément. Chaque élu devra y répondre en son âme

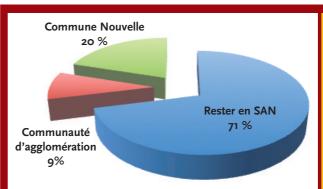
et conscience lors d'un conseil municipal."

Si la réponse des 5 conseils municipaux des communes n'est pas unanime, mais est formée dans les conditions de majorité prévues par la loi (si deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres du SAN, représentant plus des deux tiers de la population totale de celles-ci ont donné leur accord), un référendum sera alors organisé. Le résultat des umes sera déterminant d'autant plus que chaque voix sera importante. La création de la ville nouvelle ne pourra être décidée par arrêté du Préfet que si la participation au scrutin est supérieure à la moitié des électeurs inscrits et que le projet recueille, dans chacune des communes concernées, l'accord de la majorité absolue des suffrages exprimées correspondant à un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits.

Le public était également partagé sur la question. Au point que certains désiraient connaître la position des élus pour prendre leur décision. Même si Denis Gayaudon a déjà annoncé son point de vue personnel, son opposition vis-à-vis de la création à court terme d'une commune nouvelle, il tient à favoriser le débat entre élus. Les conseillers pourront exprimer leur décision propre lors d'un vote en conseil municipal, quand la question sur l'avenir du Val d'Europe aura été officiellement et légalement posée.

Pour sa part, l'opposition a exprimé publiquement son désaccord actuel au projet de création d'une commune unique sur le SAN du Val d'Europe.

Si rien ne presse pour l'instant, Serris ne veut pas être pris au dépourvu et a déjà fortement engagé sa réflexion ce qui lui permettra de faire entendre sa voix et ses positions en toute connaissance de cause.



Vous voulez approfondir votre réflexion sur l'avenir du Val d'Europe? Vous voulez exprimer votre opinion? La ville de Serris a mis à disposition des Serrissiens une enquête et des éléments de réflexion sur le site internet de la commune: www.mairie-serris.net

Résultats des Serrissiens ayant répondu à l'enquête concernant l'avenir du Val d'Europe à la date du 10 mai. 45 personnes ont répondu, dont 36 personnes défavorables à la commune nouvelle.

21

Sports à Serris

Associations

22

La I^{re} division pour le TPB-ASRVE!

Le TPB ASRVE en première division, dans le Top 10 des clubs du tennis féminin!



Adjoint au Maire Délégué au Sport et à la Jeunesse

De gauche à droite: Veronika KAPSHAY N13, Alexandra KORASVILI -15, Yuliana FEDAK N21, Tatania KOVALCHUK o, Marine BEUGRE -4/6. Le Club l'a appris par un courrier reçu en mi-avril : l'équipe féminine du TPB ASRVE jouera en première division la saison prochaine. Autrement dit, elle fera partie des 10 meilleures équipes féminines seniors de France! En effet, suite à une réorganisation de la première division féminine, la Fédération a décidé de porter de 4 à 5 le nombre des équipes qui composeront les 2 poules de 1^{re} division. En conséquence les 2 équipes



ayant fini seconde de la division nationale 1A l'an passé ont été qualifiées, dont le TPB ASRVE.

Si le tirage au sort sourit au club, le TPB ASRVE aura peutêtre l'honneur de recevoir l'équipe du Lagardère Paris Racing avec Virginie RAZZANO et Christina MLADENOVICH ou encore celle du TC Paris avec Stéphanie FORETZ, Julie COIN et Pauline PARMENTIER. Le calendrier sera également plus resserré puisque les rencontres se joueront sur 2 semaines, les dimanches et mercredis du 18 novembre au 2 décembre.

Le club remercie toutes celles et ceux qui ont contribué, tout au long de ces années, à bâtir ce beau projet. I l'a promis, cette année, il cherchera le maintien!

Ces résultats viennent compléter ceux que le TPB obtiendra chez les jeunes avec une première place départementale pour la 3e année consécutive, résultats individuels et par équipes confondus.

TPB-ASRVE: Tournoi de tennis de février

Pendant la 1^{re} semaine des vacances de février, le TPB-ASRVE a organisé un tournoi de tennis interne jeunes au tennis des Marmousets.

La 2º édition de ce tournoi a connu un large succès avec 103 inscrits dont 60 % de représentants du TPB-ASRVE. L'objectif de cette opération était de faire découvrir la compétition aux nombreux jeunes joueurs qui n'avaient pratiquement jamais participé à un tournoi officiel. Ce fut ainsi l'occasion pour certains d'entre eux d'obtenir leur premier classement. D'autres participants ont profité de l'occasion pour de valider leur test de la balle verte, une des étapes de l'initiation et du perfectionnement pour les jeunes joueurs de tennis.

Les résultats du tournoi:

• Filles: 9 octobre ans: Phillippine Chollet 11/12 ans: Léa Jacob 13/14 et 15/16 ans: Marie Faber

9/10 ans: Lucas Timbrandy 11/12 ans: Richard Vanny 13 /14 ans: Robin Darnige 15/16 ans: Julien Cormier

• Garçons: 7/8 ans: Benjamin Saldana

TPB-ASRVE (Tennis Pays Briard -Association des Sports de Raquette du Val d'Europe) www.asrve.fr



23

La Folklo du RCVM à l'honneur!

Le week-end du 11 février, l'équipe vétéran "Les OVALSSTARS (folklo) du Rugby Club du Val d'Europe s'est déplacée au Pays de Galles.

Elle y a rencontré pour la troisième fois son homologue des Llanishen (en banlieue de Cardiff) dans le cadre du trophée Jean-Jacques DIALO. Cette rencontre s'est soldée par une victoire française 10 à 5 (la deuxième en 2 ans !). Les liens

tissés dès l'origine entre Gallois et Français sont aujourd'hui très forts et l'idée d'un "Tri-nations" de rugby folklo a même été imaginée avec le club Écossais de Ayr qui se trouvait également sur place.

Julien HAIRE Président OVALSSTARS 06 62 14 49 36 haire_76@hotmail.com



Stage de judo à Serris

Pendant les vacances de février, les enfants ont pu suivre un stage de judo, organisé par la commune et l'association Budokaï Serris judo à la salle des Tilleuls (dojo).

Le judo, signifiant voie de la souplesse, est un art martial japonais qui allie équilibre du corps et de l'esprit. D'après la légende, son fondateur, Jigoro Kano, se serait inspiré du spectacle d'arbres couverts de neige pour établir les principes du judo. Sous le poids de celle-ci, les branches cassaient, contrairement au roseau, qui par sa souplesse se débarrassait de son "agresseur".

Pour étudier "la voie de la souplesse", les enfants se sont retrouvés au dojo, lieu d'étude de la voie, pour appliquer des techniques visant à déséquilibrer l'adversaire et le faire tomber au sol soit vers l'avant, l'arrière ou le côté. Le judo est certes, une discipline de combat mais c'est aussi un art martial qui prône une philosophie de non-agressivité.

Cette discipline permet aux enfants d'apprendre le respect d'autrui. En effet, le judo comporte un code d'honneur et de morale à respecter, avec des valeurs telles que la politesse, la sincérité et le contrôle de soi. Moyen d'éducation du corps et de l'esprit, le judo apporte autodiscipline, confiance en soi et est idéal pour canaliser l'énergie des enfants.

http://budokaiserrisjudo.free.fr/



Sports à Serris

Associations

L'équipe de France de football des moins de 19 ans aux Marmousets

Les lundi 27 et mardi 28 février dernier, l'équipe de France de football des moins de 19 ans est venue s'entraîner au stade des Marmousets à Serris.

La municipalité avait tout mis en œuvre pour l'accueil de l'équipe grâce notamment à la mise à disposition de terrains de foot pour leur entraînement.

Entraînés par Pierre Mankowski, adjoint du sélectionneur de l'équipe de France de football de 2002 à 2010, les jeunes footballeurs étaient venus se préparer pour leur match amical contre l'Espagne qui a eu lieu le mercredi 29 février à Meaux. Match, qu'ils n'ont malheureusement pas remporté, l'Espagne s'imposant 2 à 1. Prochainement, ils disputeront le Tour Élite de l'Euro UEFA 2012 du vendredi 25 au mercredi 30 mai en République tchèque.



Parmi les joueurs de l'équipe, 3 sont originaires de Seineet-Marne.

Le défenseur Lucas Digne, né à Meaux, a évolué à Mareuilsur-Ourcq et à Crépy-en-Valois avant de rejoindre le LOSC en 2005.

Un nouvel arrivant, Geoffrey Kondogbia, milieu de terrain originaire de Nemours, a joué au F.F. Nandy, à l'U.S. Moissy-Cramayel et est actuellement au RC LENS.



Et enfin, le milieu de terrain Paul Pogba, originaire de Lagny-sur-Marne, a évolué à l'U.S. Roissy-en-Brie et à Torcy, puis au Havre A.C. et joue depuis 2009 à Manchester United. Il a marqué le but contre l'Espagne à Meaux.

Les enfants des centres loisirs de la commune s'étaient déplacés à cette occasion. Après l'entraînement, ils ont pu faire des photos avec les joueurs et leur demander des dédicaces. Les enfants sont repartis avec le sourire et des autographes plein les mains!



Le RC Serris qualifié pour l'Europoussins 2012

Le RC Serris Val d'Europe participera à l'Europoussins 2012 à Pleudihen sur Rance (22), les 02 et 3 juin 2012.

Son équipe U10 (enfants nés en 2002) a gagné sa place parmi de prestigieux clubs nationaux (Olympique de Marseille, Paris SG, Olympique Lyonnais, Saint-Etienne,...) et européens (Fulham, Genoa, Werder de Breme, Sparta Prague,...) en terminant 3e (sur 56 équipes engagées) au tournoi préliminaire qui s'est déroulé le samedi 25 février 2012 en terre bretonne.

Cette qualification au plus grand événement international U10 de France est une belle récompense pour l'ensemble du travail de formation et de pédagogie réalisé par les éducateurs du RC Serris depuis de nombreuses années.

Gageons qu'Amath, Douga, Enzo, Evan, Mathias, Noah, Pierre-Noah et Yann auront à cœur de prolonger ce rêve européen qui leur promet déjà des rencontres de prestige face aux Genoa (Italie), aux Girondins de Bordeaux (L1), à Evian-Thonon (L1), au Stade Lavallois (L2) et à l'EA Guingamp (L2) au mois de juin.

Le Racing Club de Serris - Val d'Europe monclub.net/rcserris



25

Challenge R.E.V.E.

Le dimanche 1er avril a eu lieu le challenge du Rocher d'Escalade du Val d'Europe au gymnase Éric Tabarly à Serris.

Cette compétition a réuni près de 50 participants de différents clubs de la région. Dans les catégories microbe, poussin et benjamin, les grimpeurs ont dû escalader 5 voies en 3 heures.

Bravo à Océane Donatella qui s'est qualifiée dans la catégorie microbe fille!

RÉSULTATS:

Qualifications catégorie microbe fille:

- Marina PROVENZANO de l'Union Sportive Montfermeil
- Alexandra VASILEVA de l'Union Sportive Montfermeil
- Océane DONATELLA du R.F.V.F.

Qualifications catégorie microbe garçon:

- Antoine KEODARA de l'E.S. Massy
- Tim CRETE de 2APN Grimpe
- ❸ Hugo MAGNIER de l'Union Sportive Montfermeil
- Arthur BAILLERGEANT de l'Union Sportive Montfermeil

Qualifications catégorie poussin fille:

- Maryline LEPINE de l'Union Sportive Montfermeil
- e Floriane DESPRES de l'Union Sportive Montfermeil
- € Letty IHADDADEN de Les Grimp'Tout

Qualifications catégorie poussin garçon:

- •Gatien KEODARA de l'E.S. Massy
- **@**Milo GUILMET de Imagine
- **⊚**Titouan MATHUBERT de Alti'Roc

Qualifications pour catégorie benjamin fille:

- Johanna VICALA du Club CVE
- Mathilde JONNEAUX du Valjo'Grimpe

Qualifications pour catégorie benjamin garçon:

- Mathis BROSSIER de l'E.S. Massy
- Paul PERRIGNE de Imagine
- ⊕ Aymeric DELALANDE de Imagine

ROCHER D'ESCALADE DU VAL D'EUROPE Président: M. DUTOIT dutoit.sebastien@gmail.com o 678 853 206 r.e.v.e.2grimpe.free.fr

Sports à Serris

Associations

<u>Du haut niveau à l'ATTS!</u>

En mars dernier, Marion CHOMIS a créé la surprise dans le tableau cadettes de l'Open d'Italie comptant pour le circuit mondial. La jeune joueuse de l'ATTS s'est imposée en finale face à Andrea CLAPA, tête de série n° 2. Elle a également décroché la médaille d'argent par équipe avec Pauline OGRINE et Roza SOPOSKI. Laura PFEFER repart, elle aussi, d'Italie avec une médaille de bronze dans l'épreuve par équipe junior fille et s'est classée 7º joueuse française pour sa première année junior. Marion CHOMIS est classée 18e pour sa dernière année cadette.

Un mois plus tôt, ces dernières avaient également participé à l'Open cadet et junior de Slovénie à Velenje. Les deux jeunes joueuses ont rapporté trois médailles : 2 médailles d'or pour Marion par équipe cadette et en double cadette et une médaille d'argent en simple junior pour Laura.

Bravo à elles pour ces beaux parcours!

www.attserris.fr



Luc CHEVALIER Adjoint au Maire Délégué au Sport

De l'or pour Khone Taekwendo

Focus sur les derniers résultats de championnat pour le club Khone Taekwendo Val d'Europe:





Tournoi International Technique Kukkiwon Paris Île de France du samedi 24 mars

• Catégorie: senior 1 féminin 18 - 29 ans:

2e: BIEN Blandine

3e: PHONEVILAY Marceline

• Équipe: paire 15 - 30 ans:

3e: PHONEVILAY Marceline/ SRONG Daniel

Championnat combat coupe Île de France Benjamin Minime du 16 mars à la Halle Carpentier de Paris:

Catégorie minime féminin - 37 kg: 1re COULIBALY Célia

Catégorie benjamin masculin - 33 kg: 1re LE Luke Catégorie minime masculin - 57 kg: 1^{re} LE Steve

Catégorie benjamin masculin - 33 kg: PILLER Nicolas qualification coupe de France Catégorie benjamin masculin - 27 kg: PILLER Paul qualification coupe de France

Championnat Trophée des Vikings du 19 février

Catégorie minime féminin - 37 kg: 1re COULIBALY Célia médaillée d'or Catégorie benjamin Masculin - 27 kg 1re PILLER Paul médaillée d'or Catégorie benjamin Masculin - 30 kg: 1re LE Luke médaillée d'or Catégorie minime Masculin - 57 kg: 1re LE Steve médaillée d'or

> 4 médailles d'or Total:

Plus de renseignements: KHONE TAEKWENDO VAL D'EUROPE - www.khonetaekwondo.com

27

Élections présidentielles

Résultats des élections présidentielles de la ville de Serris:

Résultats du 1er tour des élections présidentielles du dimanche 22 avril 2012:

Candidats	Parti représenté	Nombre de voix obtenu	Résultat en pourcentage
Mme Eva JOLY	Europe Écologie Les Verts	64	2,17 %
Mme Marine LE PEN	Front National	445	15,07 %
M. Nicolas SARKOZY	Union pour un Mouvement Populaire	751	25,43 %
M. Jean-Luc MELENCHON	Front de Gauche	322	10,90 %
M. Philippe POUTOU	Nouveau Parti Anticapitaliste	23	0,78 %
Mme Nathalie ARTHAUD	Lutte Ouvrière	12	0,41 %
M. Jacques CHEMINADE	Solidarité et Progrès	12	0,41 %
M. François BAYROU	Mouvement Démocrate	332	11,24 %
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	as DUPONT-AIGNAN Debout la République		1,73 %
M. François HOLLANDE	François HOLLANDE Parti Socialiste		31,87 %
	Total:	2 953	100 %

Résultats du 2e tour des élections présidentielles du dimanche 6 mai 2012:

Candidats	Parti représenté	Nombre de voix obtenu	Résultat en pourcentage
M. Nicolas SARKOZY	Union pour un Mouvement Populaire	1 451	47,82 %
M. François HOLLANDE	Parti Socialiste	1 583	52,18 %
	Total:	3 034	100 %

Participation:

	1 ^{er} tour	2 ^e tour
Nombre d'électeurs inscrits	4 0 4 9	4 050
Nombre d'émargements	2 994	3198
Nombre d'enveloppes et bulletins nuls	42	163
Suffrages exprimés	2 953	3 034

Serris: délibérations du Conseil Municipal

Retrouvez le relevé succinct des délibérations des derniers Conseils Municipaux de Serris.

Extrait du relevé succinct des délibérations du Conseil Municipal du6 février 2012.

■ DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES.

Préambule

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est un élément constitutif de l'organisation et de la gestion financière d'une commune. Il constitue la première étape du cycle budgétaire.

Son objectif est double: d'une part, il permet de présenter à l'assemblée délibérante les principales orientations retenues pour l'élaboration du budget; d'autre part, il permet aussi d'informer sur le contexte de son élaboration et les différents mécanismes financiers et réglementaires qui pourront avoir une incidence dans l'élaboration de celui-ci.

Il permet également à l'exécutif de la collectivité de tracer les principales perspectives de son action à travers les choix retenus

Cet acte doit être réalisé dans un délai de 2 mois précédent l'examen du budget primitif par le Conseil Municipal (dont la limite est fixée au 31 mars de l'année N). Ce temps doit servir à adapter éventuellement l'élaboration du budget en fonction des remarques et réflexions formulées lors de ce débat.

Même s'il constitue une formalité substantielle dans la procédure budgétaire de chaque collectivité, le contenu du débat n'est pas précisé par les textes. Il est néanmoins l'occasion de retracer les grandes perspectives dans lesquelles s'inscrit l'élaboration du budget, ainsi que les modifications engendrées par le contexte économique conjoncturel comme l'adoption par le Parlement de la Loi de Finances initiale.

Même s'il n'a aucun caractère décisionnel, sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Les orientations qui vont vous être présentées, prennent en compte un certain nombre de paramètres qui ont une incidence sur la programmation des actions municipales pour 2012 mais aussi à plus long terme, une réactualisation des évolutions prévisibles de la commune. Cette évolution concerne tant la démographie que la prise en charge des équipements et services qui accompagneront cette croissance.

LE CONTEXTE

Le contexte international et national

Après une crise financière en 2008, provoquant un repli de l'activité économique dans les pays développés, cette dernière ne redémarre que lentement, et au prix d'un très lourd endettement public. En Europe, la crise de la dette souveraine menace cette reprise. Partout, la hausse du chômage et l'accès plus difficile au marché du crédit limitent les perspectives de croissance.

Parallèlement, la crise financière a replacé au cœur du débat public la surveillance du secteur bancaire et financier. Les grands principes de la nouvelle régulation financière ont été posés en avril 2009 lors du sommet du G20 de Londres. Il s'agissait de renforcer les exigences en matière de capital et de faire en sorte de diminuer les prises de risques excessives des établissements financiers. Leurs mises en pratique furent constatées par la signature des accords de Bâle III. Les objectifs de ces accords, qui sont l'introduction de deux ratios de liquidité (le LCR, Liquidity Coverage Ratio – capacité de résistance des banques à un choc de liquidité majeur – et le NSFR, Net Stable Funding Ratio – ratio de liquidité à un an), vont obliger dorénavant les emprunteurs à payer plus cher leur crédit parce que ces ratios vont rendre les engagements à long terme plus coûteux pour les banques. L'impact direct pour les collectivités locales, c'est un crédit plus rare à un coût plus élevé.

En 2011, la France connaît une seconde phase de la crise, qui est la plus importante depuis 1945. Le pays garde une croissance "molle", avec un Produit Intérieur Brute (PIB) qui progresse seulement de 0,3 %. C'est le résultat d'un arrêt du stimulus budgétaire en 2010 (plan de relance par exemple), et de la mise en place d'une politique restrictive en 2011 pour satisfaire aux règles budgétaires européennes. La forte augmentation de la dette et du déficit des administrations publiques en est la traduction sur les finances publiques.

Les prévisions de croissance publiées par l'Insee pour 2012 posent à nouveau la question de la capacité de la France, plus que jamais soumise à la pression des agences de notation, à respecter ses engagements d'assainissement budgétaire, en proposant une croissance nulle.

L'inflation moyenne constatée sur l'année 2011 est de 2,1 %.

Enfin, la Loi de Finances 2012 apporte son lot de réformes qui ont une incidence majeure pour le territoire du Val d'Europe. Il s'agit de la réforme du FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France) et surtout de la création, annoncée dans la Loi de Finances 2011, d'un Fond de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), au niveau national.

Les mécanismes de ce fonds sont posés par la Loi de Finances 2012. Ils permettent de déterminer quels seront les territoires prélevés et pour quels montants. Profondément amendés par le débat parlementaire, notamment pour réduire l'impact du double prélèvement pour les territoires les plus riches (le Val d'Europe en fait partie), sa mise en place entraîne une dépense nouvelle obligatoire sur notre territoire.

L'élément nouveau, en comparaison du FSRIF qui n'est payé que par les communes (c'était le cas des 5 communes membres du SAN l'année dernière), est que le SAN sera aussi contributeur de ce nouveau fond de péréquation.

Le contexte local

Dans ce contexte, les orientations du budget 2012 s'adaptent aux réalités économiques et budgétaires exposées précédemment. Elles intègrent également l'étude prospective réalisée et présentée en Commission Finances. Cette étude confirme notamment la nécessité de poursuivre l'effort de gestion par une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement.

Néanmoins, les orientations du budget 2012 restent fondées sur nos engagements et notre programme de mandat. Ce budget s'inscrit dans une logique de poursuite des actions menées et des services proposés aux Serrissiens. Il porte aussi l'ambition de pouvoir accompagner de nouveaux développements et projets pour un avenir qui doit rester dynamique et serein.

Le contexte local propre à Serris pour l'élaboration du budget se caractérise par la prise en compte des développements de son territoire, qui se définit par :

- o En matière d'habitat, la livraison 133 logements en 2011 (fin de phase III),
- o En matière d'équipements réalisés par le SAN et remis en gestion à la commune de Serris, l'ouverture en 2011 du deuxième gymnase, l'ouverture d'un accueil périscolaire du groupe scolaire Henri Matisse en 2012,
- o En matière d'équipements réalisés et gérés par l'État ou d'autres collectivités, l'ouverture au printemps 2012 du centre nautique intercommunal à Bailly-Romainvilliers, et l'ouverture de l'Hôpital de Marne-la-Vallée à Jossigny.

Ainsi, ce budget doit aussi préparer l'accueil des nouveaux habitants sur l'année en cours et les années futures.

Le nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG), signé en septembre 2010 avec une phase de développement, appelé Phase IV, qui pour Serris devrait se concrétiser par :

- o Plus de 1100 logements à réaliser d'ici 2017 ou 2022 au plus tard, soit 150 à 200 logements par an avec la livraison, dans le cadre de l'Avenant 9 à la phase III signé cette année, de 356 logements entre 2015 et 2017.
- o La confirmation de la création de la ZAC du Couternois avec principalement ses 67 hectares d'activités dont les premières livraisons sont envisagées pour 2015.

Ces orientations ont aussi été définies dans le cadre d'un

maintien certain de la gouvernance de notre territoire jusqu'en 2014 eu égard aux dernières réflexions du SAN du Val d'Europe sur l'avenir de sa gouvernance et sur l'évolution de notre intercommunalité.

Ces orientations budgétaires ont été construites dans le cadre de la gouvernance actuelle celle-ci pouvant éventuellement évoluer dans les années qui viennent.

LES ORIENTATIONS PROPOSÉES

La continuité:

Maintenir des services publics de qualité, accessibles au plus grand nombre et soutenir la vie locale.

Maintenir une offre de service public large et diversifiée pour répondre aux besoins de la population.

Maintenir, comme en 2011, le prix à euro constant de tous les services municipaux et procéder à une revalorisation mesurée pour certains d'entre eux.

Maintenir le soutien aux associations dans le respect de nos contraintes budgétaires soit à hauteur des sommes versées en 2011.

Maintenir une bonne qualité d'entretien et de propreté des espaces publics.

Poursuivre notre politique de préservation du patrimoine et de développement d'équipements.

Maintenir (en collaboration avec le SAN) une politique pluriannuelle de gros travaux d'entretien de nos équipements.

Préserver le bâti de la Ferme des Célestins.

Obtenir les engagements de subventions régionales et ainsi préserver le patrimoine et sa réhabilitation (derniers bâtiments de la Ferme des Commune) en mettant à disposition des nouveaux lieux dédiés aux arts et à la culture.

Poursuivre la réalisation de notre Agenda 21.

Des moyens complémentaires pour:

Le lancement de la refondassion du Projet Éducatif Local associant l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire (services municipaux, associations, écoles, collège, lycée...).

Optimiser le fonctionnement de l'administration au service des habitants et des usagers.

Renforcer, si besoin, les moyens mis à disposition de l'Épicerie Solidaire et sa subvention financière, dont l'action est plus que jamais nécessaire.

Augmenter la surface d'accueil du centre de loisirs "Les P'tits Loups" (accessibilité au rez-de-chaussée de la salle des Moissons).

Les conditions:

Favoriser l'installation et le développement de commerces et d'entreprises, créatrices d'emplois et génératrices de revenus fiscaux, pour équilibrer ainsi l'arrivée de nouveaux habitants.

Rester exigeant avec nos partenaires sur les conditions nécessaires au développement harmonieux et durable de la commune.

Assurer l'amélioration continue de la gestion des services qui, pour 2012, consistera à rendre notamment plus performant le service Maëlis.

Limiter le besoin d'emprunt pour limiter la charge financière.

L'ensemble des orientations 2012 se finançant sans augmentation des taux communaux de la fiscalité locale.

Conseil Municipal

30

■ AUTORISATION DE DÉPENSES EN INVESTISSEMENT

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation permet donc d'effectuer des études et des acquisitions ou de réaliser des travaux dès le début de l'exercice 2012, garantissant ainsi une meilleure continuité du service public et du programme d'investissement de la collectivité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, si nécessaire, les crédits 2012 dans les conditions décrites pour le budget principal. L'ensemble des crédits sera repris dans le cadre du vote du budget primitif.

Un tableau précisant les montants engagés pour chaque chapitre est joint à la délibération.

Liste des montants à engager par chapitre

Vote: 22 Pour et 4 Abstentions.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROJET "MIXITE ET RESPECT ENTRE FILLES ET GARÇONS" DU COLLÈGE MADELEINE RENAUD

Le collège Madeleine Renaud souhaite reconduire les actions proposées par l'association Olympio auprès des élèves dans le cadre de l'éducation à la mixité et à l'acceptation des différences entre filles et garçons.

Chapitre	Intitulé	BP 2011	Autorisation en 2012
20	Immobilisations incorporelles	165300 €	41325 €
21	Immobilisations corporelles	992100 €	248025 €
23	Immobilisations en cours	2566000 €	641500 €
Total			930850 €

Le projet intitulé "Tchao Tarzan", partie intégrante du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), concerne les 5 classes de niveau 4°.

Le coût de cette intervention (d'une grande importance pédagogique pour l'éducation à la citoyenneté et à la santé des élèves) s'élève à 816 euros.

Le collège sollicite la Ville pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 700 euros qui pourra permettre la mise en place de cette intervention dès le mois de février 2012.

La Commission Sport et Jeunesse réunie le 14 décembre 2011 a émis un avis favorable sur cette demande et propose le versement au collège Madeleine Renaud d'une subvention d'un montant de 500 euros pour ce projet.

Vote: 25 Pour et 1 Contre.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

■ AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHE D'IMPRESSION N°AO 2010-09 POUR LES LOTS 1 A 4

Un marché en appel d'offres relatif aux services d'impression a été passé en 2010. Ce marché a été alloti de la manière suivante:

- Lot n° 1: Impression (offset et numérique) du journal municipal "Le Serrissien", de brochures diverses, guides, documents administratifs, invitations, flyers
- Lot n° 2: Impression de l'agenda guide de la ville de Serris
- Lot n° 3: Reprographie
- Lot n° 4: Impression numérique grands formats 1 (panneaux et plans)
- Lot n° 5: Impression numérique grand format 2 (bâches et kakémonos)

Ce marché prévoyait que la révision des prix pour les lots 1 à 4 s'effectue par référence à des indices définis par l'INSEE.

Suite à la rénovation en continu des branches, la série 1558548 (identifiant: 001558548) issue de la branche papiers et cartons est arrêtée.

Les parties se sont rapprochées et ont convenu de rédiger le présent avenant n° 1, afin de définir les conditions de la poursuite de la variation des prix.

La formule mentionnée à l'article 3.3 "Variation des prix" du CCAP, s'établira donc de la manière suivante :

Lots n° 1 à 4:

P = Po (0,65 S/So + 0,35 (Pap février 2011/Papo x 1558 046/1558 046 février 2011)

Lexique:

P: le prix révisé.

Po: le prix établi sur la base des conditions économiques "mois zéro".

S: dernière valeur connue à la date anniversaire, de l'indice INSEE des salaires horaires de base de l'ensemble des ouvriers (indices trimestriels) – travail du bois, industries du papier et imprimerie. Identifiant: 001567379.

Pap février 2011: valeur de févier 2011, de l'indice INSEE IP de production de l'industrie pour le marché français – prix départ usine - Papiers impression écriture. Identifiant: 001 558 548.

1558 046: dernière valeur connue à la date anniversaire, de l'indice INSEE IP de production de l'industrie française pour le marché français – prix de marché – CPF 17.12 – Papier et carton. Identifiant: 001 558 046.

1558 046 février 2011: valeur de février 2011, de l'indice INSEE IP de production de l'industrie française pour le marché français — prix de marché — CPF 17.12 — Papier et carton. Identifiant: 001558 046.

So et Papo: valeur de ces mêmes indices du mois zéro.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables, tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du marché n° AO 2010-09, relatif aux services d'impression.

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

■ APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MÉDIATHÈQUE DE SERRIS

En date du 7 novembre 2002, le SAN a délibéré afin de modifier son inventaire des équipements reconnus d'intérêt commun et des services qui s'y rattachent. Après délibération des communes, cette procédure a été entérinée par arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2003.

En conséquence, le SAN est désormais gestionnaire de l'ensemble des équipements ayant trait à la lecture publique sur le Val d'Europe.

Toutefois, lors de la conception de l'équipement culturel de Serris (Ferme des Communes) il avait été prévu que l'ensemble serait géré par la commune de Serris.

Le classement d'intérêt commun des équipements consacrés à la lecture publique est intervenu postérieurement à la conception de cet équipement.

Ainsi, la commune de Serris doit supporter certaines dépenses de fonctionnement incombant au SAN, dans la mesure où un seul compteur existe concernant l'eau, le gaz ou l'électricité.

Une première convention relative au versement d'une participation pour le fonctionnement de la médiathèque de Serris a été passée en 2005, puis renouvelée en 2009.

Elle doit être renouvelée pour une durée de trois ans, pour les années 2011-2012 et 2013.

Les dépenses visées par la convention sont :

- les dépenses relatives à l'abonnement et aux consommations d'eau :
- les dépenses de gaz relatives au chauffage;
- les dépenses relatives à l'électricité;
- les dépenses d'entretien du domaine (entretien des espaces extérieurs, tontes).

La surface occupée par la médiathèque est de 27 % de la surface totale (512 m occupés par la médiathèque pour un total de 1888 m pour l'équipement).

En conséquence, le SAN prend en charge 27 % des dépenses précédemment listées.

En 2011, le montant pris en charge par le S.A.N était de 7236,18 €.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de renouveler cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LA SÉGÉCÉ EN 2012

La Ségécé a fait une demande de dérogation au repos dominical auprès de la Direction Départementale du Travail pour une partie de son personnel (directeur de centre, responsable des services techniques, responsable marketing du centre, assistante de centre) concernant les 5 dimanches travaillés, autorisés par le Maire pour l'année 2012.

Cette autorisation est délivrée, entre autres, après avis du

Conseil Municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur cette demande de dérogation.

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

■ AVIS SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DE SERRIS DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SERRIS

L'article R 123-3 du Code de l'Urbanisme dispose que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L 110 et L 121-1 du même code, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune.

Les réflexions ont été menées sur 7 thématiques :

- ① le développement démographique
- ② le développement de l'habitat
- ③ les équipements
- 4 le développement économique
- ⑤ le cadre de vie
- 6 les transports et les déplacements
- 7 l'environnement et le paysage

De plus, dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National et du Projet d'Intérêt Général, le SDRIF et le PIG du 4e secteur de Marne-la-Vallée ont défini des orientations qui s'imposent au territoire et qui doivent être compatibles avec le PLU de la ville en l'absence de SCOT approuvé.

Il s'agit des orientations suivantes:

- le Val d'Europe est considéré comme un atout majeur de la région Ile-de-France et de son rééquilibrage vers l'Est. Il doit accueillir à moyen et long terme un pôle économique et urbain d'envergure compte tenu de sa desserte routière et ferrée;
- rééquilibrer le taux d'emploi à l'Est de la région lle-de-France par rapport à l'Ouest;
- la totalité des terrains sur Serris localisés au Nord de l'autoroute A4 sont définis en tant que secteurs d'urbanisation préférentielle;
- un espace vert à créer ou un espace naturel à ouvrir au public au Nord Est du bourg de Serris,
- permettre une offre diversifiée de logements;
- garantir le maintien et le développement des espaces naturels encore existants dans la ceinture verte.

Le SCOT du Val d'Europe est en cours d'élaboration, son PADD a fait l'objet d'un débat en Comité Syndical, l'objectif retenu en matière de poids de population étant de 38 000 habitants en 2015 et de 55 000 à 60 000 en 2030; ce qui implique pour l'ensemble du territoire:

- un rythme global moyen de 400 logements par an (période 2010/2015);
- un rythme global de 500 logements/an pour le reste de la période, sous réserve que les équipements structurants le développement économique et l'optimisation des déplacements aient atteint un niveau suffisant pour répondre au bassin de vie;
- un objectif d'équilibrage à l'horizon 2015 du nombre d'habitants entre les 5 communes du Val d'Europe.

Conseil Municipal

32

Le PIG a été modifié par décret le 14 septembre 2010, il couvre désormais la totalité du périmètre du Val d'Europe et définit ainsi l'affectation des sols et le programme d'urbanisation de l'ensemble du territoire de la commune de Serris. Il est désormais envisagé dans le cadre du PIG un poids de population cohérent avec le PADD du SCOT à l'horizon 2030.

Les terrains situés au Nord du bourg sont intégrés dans le périmètre d'intervention de la Société Euro Disneyland. Sur ce territoire, il doit être permis la réalisation du programme Euro Disneyland, tel qu'il est défini dans le rapport du PIG.

On doit donc distinguer sur Serris:

- un objectif d'environ 6 400 logements à terme (il a déjà été réalisé environ 3 200 logements).
- le quartier Serris Centre Urbain Est est destiné à accueillir un programme d'habitation à dominante collective, différents programmes hôteliers, des commerces, des résidences sociales ainsi que des équipements publics.
- Un parc urbain d'au moins 11 ha.
- Un programme de bureaux d'activités et un pôle d'enseignement supérieur (ZAC des Gassets).
- Le parc du Prieuré doit accueillir un programme d'activités, de bureaux et de services.
- Le parc du Couternois est destiné à accueillir un programme mixte d'activités et de services ainsi que des programmes adaptés aux TPE, ainsi que quelques logements.

Plusieurs documents en cours d'élaboration ou approuvés ont contribué à la définition de ce PADD:

- Le Programme Local de l'Habitat, avec lequel le PLU devra être compatible.
- Le Plan local de Déplacements des secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée, avec lequel le PLU doit être compatible.
- Le projet d'agglomération du Val d'Europe.
- La charte de Développement Durable du Val d'Europe 2010-2030.
- L'Agenda 21 de la Ville de Serris.
- L'étude sur les commerces de proximité du SAN.

Le PADD doit accompagner la mutation urbaine de Serris (d'un passé agricole à une agglomération francilienne), afin de poursuivre les objectifs d'un développement urbain durable, respectueux de l'environnement et des générations futurs.

Serris s'inscrit dans les principes des équilibres suivants :

- Équilibre Socio-économique avec la promotion de la diversité ou mixité sociale et fonctionnelle des quartiers, mais aussi l'équilibre entre l'habitat et l'activité.
- Équilibre Urbain, c'est-à-dire la promotion d'un développement mieux équilibré, poursuivre de façon maîtrisée le développement urbain à l'est du territoire.
 Structurer et hiérarchiser les infrastructures de déplacements,

favoriser les modes alternatifs.

• Équilibres Écologiques, avec le respect des écosystèmes et des continuités écologiques.

Par conséquent il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ AUTORISATION DU LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE MODIFICATION N° 8 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE SERRIS PAR LE SAN (EN LIEN AVEC L'AVENANT 9 A LA PHASE III ET LE POINT N° 8 SUR LE PADD DE SERRIS)

Dans le cadre des réflexions liées à la signature du dossier d'avenant n° 9 au programme d'aménagement détaillé de la phase III, il est nécessaire d'engager une nouvelle modification du Plan d'Occupation des Sols.

Ce dossier porte sur la réalisation d'une extension du centre commercial de 21,000 m , ainsi que sur la préfiguration de la 4e phase d'aménagement, en réalisant 370 logements complémentaires dans le nord du Centre Urbain, concomitamment aux équipements publics nécessaires.

Toutefois, la réalisation de ces nouveaux éléments requiert d'une part :

Une augmentation de la Surface Hors Œuvre Nette de la ZAC du Centre Urbain pour les lots suivants :

Une extension du quartier du Lac en dehors de la ZAC

AF4B16A	40 logements locatifs sociaux	
AF4B16B	36 logements accessions prix maîtrisés	
AF4B17	95 logements accessions privées + 200 m de commerces RDC	
AF4B18	77 logements accessions (pour la totalité du	
(partie en ZAC)	lot)	

(passage de zone IVNA en zone INA procédure identique à la modification 4 du POS)

AF4 B18 (partie hors ZAC) 77 logements accessions (pour la totalité du lot)

AF4 B19 102 logements accessions

20 logements locatifs sociaux

La commune a précisé lors de la commission aménagement du 23 novembre 2011 que cette procédure de modification ne pourrait être engagée qu'après le résultat des éléments suivants:

Débat sur le PADD en Conseil Municipal

Concertation sur le PADD (cette dernière débutera après le passage en Comité Syndical du 9 février 2012)

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le SAN à lancer la procédure de modification N° 8 du POS.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Extrait du relevé succinct des délibérations du Conseil Municipal du 19 mars 2012.

■ REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2011

La décision de voter le Budget Primitif le 19 mars 2012 permet dès à présent au Conseil Municipal d'intégrer les résultats de l'exercice 2011 au Budget Primitif 2012.

Le comptable public a communiqué les résultats de clôture de l'exercice 2011 :

o Investissement: 126 651,35 € o Fonctionnement: 2 071 432,73 €

Ainsi, ces résultats seront reportés au Budget Primitif 2012 de la facon suivante:

o Roo2: 1981684,33 € (résultat de fonctionnement reporté) o 1068: 89 748,40 € (dotations de fonds de réserves) o Roo1: 126651,35 € (résultat d'investissement reporté)

Vote: 18 Pour et 5 Abstentions.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Retrouvez toutes ces informations dans le document budgétaire en carnet central de ce serrissien.

Vote de la section de fonctionnement:

18 Pour et 6 Contres.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Vote de la section d'investissement:

18 Pour et 6 Contre.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

■ APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION 2012

La fiscalité locale comprend la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

La volonté du Conseil Municipal de maintenir les taux de la fiscalité pour l'année 2012 a été abordée lors des différentes réunions préparatoires sur le Budget Primitif, ainsi que lors du Débat d'Orientation Budgétaire au Conseil Municipal du 6 février 2012.

Les bases prévisionnelles des impositions directes locales nous ont été communiquées par la Direction Générale des Finances Publiques.

Ainsi, les bases devraient augmenter de 330248 € pour la taxe d'habitation, de 513 849 € pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 546 € pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le produit fiscal 2012 attendu est donc le suivant :

	Taux 2011	Taux 2012	Bases 2012 Prévisionnelles	Produit 2012 estimé
Taxe d'habitation	16,30 %	16,30 %	6398000	1042874 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,29 %	34,29 %	15129000	5187734 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	44,40 %	44,40 %	48400	21490 €
			Total	6252098 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ REVALORISATION DES TARIFS DES SERVICES A LA POPULATION A HAUTEUR DE L'INFLATION

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire du 6 février 2012, il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser, à hauteur de 2,1 %, la tarification des services à la population, ce qui correspond à l'inflation constatée pour l'année 2011.

À noter que les tarifs concernant la Culture et la Jeunesse ont été extraits car pour l'activité culturelle il a été souhaité de maintenir les tarifs de 2011 et pour l'activité à destination de la jeunesse, suite à une délibération prise par le Conseil Municipal du 4 juillet 2011, il a été proposé de maintenir le même niveau de tarification.

En revanche, une réflexion sur le renforcement du principe du quotient (ex: tranche supérieure supplémentaire) ainsi qu'une réévaluation de certains tarifs (ex: planète sport enfant) seront menées

L'application des grilles tarifaires annexées se fera à compter du mardi 4 septembre 2012, date de la rentrée scolaire.

Retrouver tous les tableaux correspondants sur le site internet: www.mairie-serris.net dans la rubrique Actualités - Conseils Municipaux.

Vote: 23 Pour et 1 Abstention.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ CRÉATIONS ADMINISTRATIVES DE POSTES AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTION INTERNE

Suite à la définition par le Conseil Municipal en 2009 des taux de promotion pour les avancements de grade et des conditions y afférant (concordance entre le grade proposé et le positionnement hiérarchique, résultats de l'évaluation et absence de sanction disciplinaire depuis deux ans), il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les créations de postes pour les départements suivants:

- Département Ressources
- -1 poste d'animateur principal de 1 $^{\mbox{\scriptsize re}}$ classe à temps complet
- Département Prestations
- -1 poste de technicien principal de 1^{re} classe à temps complet
- -1 poste de brigadier chef principal à temps complet
- Département Action Éducative
- -1 poste d'adjoint technique principal de 2e classe à TNC (26 h 30)
- Département Action Familiale et Sociale
- -1 poste d'attaché territorial à temps complet
- -1 poste d'infirmier de classe supérieure à temps complet

Le bénéfice de cette nomination pourra intervenir au 1er mai 2012 au plus tôt.

Ces créations sont prévues au budget primitif 2012.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES AVENANTS AUX MARCHES N° 2009-04, 2009-08, 2009-18 RELATIFS A L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS

Il a été conclu en 2009 et 2010 des marchés relatifs à la vérification et à la maintenance des équipements suivants :

Conseil Municipal

34

- Installations de chauffage et ventilation (SEMCRA)
- Alarmes (AL SÉCURITÉ)
- Extincteurs et systèmes de dés enfumage (S.I.E.)
- Jeux et équipements sportifs (CERES CONTROL)

Ainsi que des marchés relatifs aux contrôles réglementaires périodiques dans les bâtiments communaux (DEKRA).

Il convient d'actualiser la liste des équipements prévus dans ces marchés en intégrant, d'une part, les bâtiments communaux suivants:

- crèche Terre d'Éveil
- centre périscolaire Henri Matisse
- gymnase Olympe de Gouges

et, d'autre part, d'ajouter les équipements non pris en compte dans les marchés initiaux, à savoir:

- logement du gardien du groupe scolaire Robert Doisneau (entretien de la chaudière)
- Hôtel de ville, mairie du bourg, cantine Henri Matisse (entretien des climatisations)
- Épicerie solidaire (local mis à disposition par le SAN), cantines Jules Verne et Robert Doisneau, gymnase Éric Tabarly (entretien des adoucisseurs et vérification des équipements sportifs).

Les sociétés titulaires des contrats proposent des avenants à leur marché respectif d'un montant global de 11164,33 € TTC.

Considérant que le montant hors taxes des avenants est supérieur à 5 % du montant hors taxes du marché initial, soit:

- ▶ + 26,23 % pour le marché 2009-08 SEMCRA
- ▶ + 8,18 % pour le marché 2009-18 lot n° 1 DEKRA
- ▶ + 7,90 % pour le marché 2009-18 lot n° 2 CERES CONTROL
- ▶ + 8,82 % pour le marché 2009-04 lot n° 1 AL SÉCURITÉ
- ▶ + 11,67 % pour le marché 2009-04 lot n° 2 AL SÉCURITÉ
- ▶ + 6,84 % pour le marché 2009-04 lot n° 3 S.I.E.

Portant ainsi le montant du marché à:

- 39 887,80 € TTC pour le marché 2009-08 SEMCRA
- 20586,73 \in TTC pour le marché 2009-18 Lot n° 1 DEKRA
- 5093,76 €TTC pour le marché 2009-18 Lot n° 2 CERES CONTROL
- 3644,27 €TTC pour le marché 2009-04 Lot n° 1 AL SÉCURITÉ
- 4807,92 €TTC pour le marché 2009-04 Lot n° 2 AL SÉCURITÉ
- 2328,36 € TTC pour le marché 2009-04 Lot n° 3 S.I.E.

Considérant que le marché initial a été passé selon une procédure adaptée;

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces avenants. Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHE D'IMPRESSION N°AO2010-09 POUR LES LOTS 1 A 4.

Un marché en appel d'offres relatif aux services d'impression a été passé en 2010. Ce marché a été alloti de la manière suivante:

•Lot n° 1: Impression (offset et numérique) du journal municipal "Le Serrissien", de brochures diverses, guides, documents administratifs, invitations, flyers

•Lot n° 2: Impression de l'agenda guide de la ville de Serris

•Lot n° 3: Reprographie

•Lot n° 4: Impression numérique grands formats 1 (panneaux et plans)

•Lot n° 5: Impression numérique grand format 2 (bâches et kakémonos)

Ce marché prévoyait que la révision des prix pour les lots 1 à 4 s'effectue par référence à des indices définis par l'INSEE.

Suite à la rénovation en continu des branches, la série 1558548 (identifiant: 001558548) issue de la branche papiers et cartons est arrêtée.

Les parties se sont rapprochées et ont convenu de rédiger le présent avenant n° 1, afin de définir les conditions de la poursuite de la variation des prix.

Cette modification de l'indice de révision ne modifie pas l'évolution "standard" annuelle du prix de ce marché.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables, tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du marché n° AO 2010-09, relatif aux services d'impression.

Vote: 18 Pour et 6 Abstentions.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHE D'ASSURANCE POUR LES LOTS 1 ET 3

Les contrats d'assurance de la commune (hors assurance statutaire) ont fait l'objet d'un marché à procédure adaptée (MAPA n° 2010-14) fin 2010 pour débuter au 1^{er} janvier 2011. Ce marché a été alloti de la manière suivante:

- Lot n° 1: Dommages aux biens (immobiliers, mobiliers)
- Lot n° 2 : Responsabilité Civile
- Lot n° 3: Flotte automobile
- Lot n° 4: Protection juridique des agents
- Lot n° 5: Protection juridique et pénale des agents et des élus
- Lot n° 6: exposition d'œuvres d'art.

À la suite d'adjonctions, de résiliations et de régularisation, les lots n° 1 et n° 3 font l'objet d'avenants :

- Lot 1: adjonction du gymnase Olympe de Gouges (+ 4000 m)
- Lot 3 : résiliation de 2 véhicules et régularisation de 4 véhicules (véhicules des ST, master).

Ces avenants entraı̂nent une augmentation de plus de 5 % (+ 10,1 % pour le lot 1 soit 1 940 \in et + 12.5 % pour le lot 3 soit 1 317 \in) du montant du marché par lot.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n° 1 du marché n° MAPA-2010/14 relatif aux contrats d'assurance pour les lots 1 et 3.

Vote: 18 Pour 6 Abstentions.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ DÉCLARATION SANS SUITE DU MARCHE DES PANNEAUX ÉLECTRONIQUES

Un marché a été lancé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, pour l'acquisition de trois panneaux graphiques couleur d'information électroniques, avec un logiciel de commande et leur maintenance. Ces caractéristiques étaient notamment:

- -un délai de deux mois à compter de la notification du marché pour la fourniture, l'installation et la mise en ordre de marche des panneaux et du logiciel,
- -une durée initiale d'un an, pouvant être reconduite cinq fois par périodes successives d'un an (durée totale du marché maximum 6 ans), pour la maintenance (préventive et curative),
- -la maintenance curative devait remédier aux dommages subis (accident, vandalisme) et aux défaillances des matériels. Elle faisait l'objet d'un prix global et forfaitaire.
- La date limite de remise des offres était le 30 septembre 2011 à 17 h 00.

L'estimation annuelle de dépense inscrite au budget 2011 était de 120 000 € TTC, hors travaux d'installation des panneaux par la ville.

Neuf sociétés ont retiré le dossier de consultation des entreprises.

Cinq sociétés ont remis une offre, elles sont par ordre d'arrivée:

- 1 ART VISION.
- 2 LUMIPLAN VILLE.
- 3 CHARVET.
- 4 PRISMAFLEX.
- 5 EPL.

Au regard de la nécessité de corriger certains documents du dossier de consultation des entreprises entre autres la forme du prix de la maintenance curative (prix unitaires et non forfaitaires), modifiant ainsi la définition du besoin, il est demandé au Conseil Municipal de déclarer sans suite pour un motif d'intérêt général l'appel d'offres pour le marché de fourniture de trois panneaux, conformément à l'article 59 IV du Code des Marchés Publics.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ DÉCLARATION SANS SUITE DU MARCHE DE FOURNITURES ALIMENTAIRES

Lors de la consultation du marché de fournitures alimentaires,

aucune offre n'a été transmise pour chacun des sept lots d'un premier appel d'offres, en application de l'article 59 III du Code des Marchés Publics. La Commission d'Appel d'Offres du 7 septembre 2011 a déclaré la procédure de passation de chacun des lots sans suite et un nouveau marché a été lancé selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

Les caractéristiques de celui-ci étaient notamment :

- marché à bons de commande sans montant minimum, ni montant maximum,
- alloti en 10 lots séparés,
- période initiale d'un an pouvant être reconduite deux fois par périodes successives d'un an (durée totale du marché maximum 3 ans),
- -date limite de remise des offres le 14 octobre 2011 à 17 h 00. L'estimation annuelle de dépense inscrite au budget 2011 était de 87890 € TTC pour l'ensemble de ces lots.

Une vingtaine de sociétés ont retiré le dossier de consultation des entreprises.

Il a été reçu, dans le délai, pour le lot n°:

- 1 "Pains, viennoiseries, sandwichs, frais": 1 pli (ROBAC).
- 4 "Produits surgelés": 1 pli (DAVIGEL).
- 9 "Boissons non alcoolisées": 1 pli (GUINAND).
- 10 "Vins et spiritueux": 2 plis (SARL UN SAUT A LA CAVE, GUINAND).

Au regard de la nécessité de corriger certains documents du dossier de consultation des entreprises, de la modification de la définition du besoin, pour chacun des lots, comme suit:

- La durée du marché sera d'un an et non d'une durée initiale d'un an reconductible deux fois par période d'un an (durée maximum du marché trois ans).
- Le marché sera toujours à bons de commande, mais avec un montant maximum.

Il est demandé au Conseil Municipal de déclarer sans suite pour des motifs d'intérêt général l'appel d'offres pour les lots n° 1 à 3 et 5 à 10, conformément à l'article 59 IV du Code des Marchés Publics.

Le nouveau marché pourra alors être passé selon une procédure adaptée.

Vote: 18 Pour et 6 Abstentions.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ APPROBATION DE LA CONVENTION CAF RELATIVE AU CONVENTIONNEMENT DES SÉJOURS ORGANISES PAR LA COMMUNE

Les Caisses d'Allocations Familiales poursuivent une politique d'action sociale familiale articulée autour de deux finalités :

- améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements,
- mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

Le dispositif VACAF AVE (Aide aux Vacances Enfants) a pour but d'assurer les inscriptions des enfants dans des centres de

Conseil Municipal

36

vacances assurant un accueil avec hébergement et le financement auprès de ces organismes de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales, selon un barème fixé par son Conseil d'administration.

À cet effet, pour l'année 2012, la CAF de Seine-et-Marne décide d'adapter sa politique d'aide aux vacances des enfants, notamment en élargissant le bénéfice de l'Aide Vacances Enfants (AVE) aux séjours de vacances d'au moins 5 jours, contre 7 jours précédemment.

La Ville de Serris, en tant qu'organisateur de séjours enfants, est concernée par ce dispositif. Il convient donc d'établir une convention afin de définir:

- les relations financières entre les organisateurs de séjours et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne dans le cadre du règlement des factures du dispositif VACAF AVE
- les engagements réciproques des cosignataires

Sont concernés les enfants et adolescents de 3 à 18 ans bénéficiaires de l'aide aux vacances, issus de familles allocataires de la CAF de Seine-et-Marne répondant aux critères d'attribution fixés annuellement par son Conseil d'administration.

Les séjours ouvrant droit à l'aide aux vacances sont les accueils avec hébergements organisés par les collectivités locales ayant signé une convention AVE, d'une durée minimum de 5 jours consécutifs, sur la base d'un seul séjour dans l'année par bénéficiaire.

Le paiement de la participation de la CAF sera effectué par VACAF à la collectivité locale conventionnée, sur production par celle-ci des factures relatives aux séjours ainsi que du récépissé de déclaration du séjour établi par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Le montant de cette participation est établi en application d'un barème fixé annuellement par le Conseil d'administration de la CAF, en fonction des ressources des familles bénéficiaires. Elle représente un taux de prise en charge du coût du séjour par enfant, dans la limite d'un prix plafond.

Il appartiendra à la Ville de Serris de déduire l'aide aux vacances CAF du coût du séjour, et de recouvrer directement la participation financière résiduelle due par les familles.

La convention est établie pour la période de janvier à décembre de l'année 2012, incluant les vacances de Noël en totalité, et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ ACQUISITION DE LA VENELLE DES ENFANTS GÂTES

Euroter Promotion a réalisé un lotissement de 5 lots, dans le bourg de Serris. Dans le cadre de ces aménagements, il a également réalisé les espaces libres et la voirie (l'actuelle Venelle des enfants gâtés).

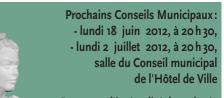
Depuis 2004, la ville s'est rapprochée du lotisseur pour qu'il procède aux vérifications techniques de la réalisation de ces espaces qui lui ont été remis en gestion.

Ce dossier ayant abouti, il devient nécessaire que la ville devienne propriétaire de cette voirie qu'elle entretient depuis plusieurs années.

Après avoir mis en relation les notaires des 2 parties, un acte de cession pour 1 ff est prêt à être signé.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'acte de cession et les pièces s'y afférant.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.



Retrouvez l'intégralité des relevés succincts des conseils sur le site internet: www.mairie-serris.net

Nous vous rappelons que les séances du Conseil Municipal sont publiques.

Tribune de la majorité

À votre écoute

Nous avons organisé le 30 mars dernier une réunion publique destinée aux habitants de notre commune afin d'échanger sur le seul thème inscrit à l'ordre du jour : quel avenir pour le Val d'Europe ?

Votre avis, l'avis des Serrissiennes et des Serrissiens nous intéresse d'une façon générale et il devient encore plus essentiel pour nous, lorsqu'il s'agit d'évoquer un sujet jamais débattu avec vous.

L'objectif de cette rencontre était de vous exposer le contexte, de répondre à vos interrogations, de vous présenter nos différents points de vue et, surtout, d'entendre les vôtres.

Vous avez été très nombreux à vous déplacer et à vous investir dans le débat sur un éventuel changement de gouvernance. Cela nous a montré l'intérêt que vous portez à la question posée et nous vous en remercions. Vous écouter a été instructif et nous a permis d'avancer dans notre réflexion.

Vous pouvez continuer à vous exprimer en répondant à l'enquête proposée sur le site de la mairie.

Le temps de la décision définitive sur une fusion ou non des 5 communes composant le Val d'Europe va venir. Elle nécessite une réflexion approfondie et c'est pourquoi il était essentiel de vous écouter et d'échanger.

C'est notre vision de la démocratie participative.

Les élus de la Majorité

Tribune de l'opposition

Un bon débat citoyen sur l'avenir du Val d'Europe

Dès que nous avons eu connaissance du projet du président BALCOU de Commune Unique en lieu et place des cinq communes du Val d'Europe, nous avons proposé un débat public sur ce thème.

C'est dans ce cadre qu'un grand débat démocratique a eu lieu le 30 mars dernier à l'hôtel de ville, avec la participation d'une centaine de Serrisiens venus échanger au sujet de l'évolution institutionnelle du Val d' Europe. Le moins qu'on puisse dire, est qu'à ce stade, la commune nouvelle ne suscite pas beaucoup d'enthousiasme de la part de nombreux intervenants.

Pour nous, la transformation du SAN en une communauté d'agglomération avec une mutualisation renforcée de services nous parait une solution judicieuse. Rien n'oblige à aller vers la commune nouvelle sans projet commun préalable, dans la précipitation, un tel choix étant au demeurant irréversible.

Le Maire, Denis Gayaudon à travers son exposé, sans toutefois se positionner clairement, exprimait une certaine réserve sur le projet de la Commune Unique propulsé par le Président du SAN.

Sur l'interpellation d'un habitant, il explique qu'il aurait besoin de plus de réflexion disait-il!!!

Celui-ci lui répond : Monsieur le Maire, il est temps que vous preniez vos responsabilités en tant que 1 et magistrat, en vous exprimant clairement sur cette question aujourd'hui centrale et devant laquelle votre majorité est partagée !!! En tout état de cause, nous saluons la grande qualité de ce 1 et débat. Les élus devront se prononcer dans les mois à venir sur le sujet, mais d'ores et déjà les élus d'opposition sont à votre écoute et restent très vigilants sur ce dossier. Pour vous informer et nous retrouver : blog patrick.gueguen

P. Gueguen, N. Lejuez, A. Ouedraogo, F. Pradayrol, I. Traoré, A. Bourhim, Texte remis pour le n° 74 le 29 avril 2012.

37

Vous trouvez dans chaque numéro du Serrissien, 2 tribunes qui correspondent à la composition du Conseil Municipal, l'une du groupe de l'opposition, et l'autre du groupe majoritaire.

Elles sont publiées sous leur responsabilité.

Au Quo tidien

Développement Durable

38

Ça bourdonne au Val d'Europe!

Depuis le 6 avril dernier, le centre commercial Val d'Europe, a encore augmenté sa fréquentation en accueillant 120000 abeilles!

Dans le cadre de la semaine du Développement Durable, le centre commercial Val d'Europe a continué son engagement pour le respect de la biodiversité en devenant partenaire du programme national "Abeille, sentinelle de l'environnement" de l'Union Nationale de l'Apiculture Française. Le centre commercial Val d'Europe accueille désormais sur son toit 6 ruches.

Depuis plus de 10 ans, l'abeille disparaît, et ce en grande partie à cause de l'utilisation de pesticides puissants. Victime de la dégradation de notre

environnement, l'abeille est pourtant un insecte indispensable. Elle est la première ouvrière de la biodiversité et féconde plus de 80 % de notre environnement végétal. En effet, près de 40 % de notre alimentation dépend exclusivement de l'action fécondatrice des abeilles. Il est donc essentiel de les préserver dans l'intérêt des générations futures. De plus, les abeilles vivent aujourd'hui mieux en milieu urbain qu'à la campagne. En effet, en ville on utilise moins de pesticides qu'à la campagne!



commercial s'engage, entre autre, à ne pas utiliser de produits toxiques pour les abeilles et à promouvoir leur rôle essentiel. Le centre commercial Val d'Europe participera notamment aux APIdays le dimanche 24 juin 2012. Durant cette journée, le public sera sensibilisé au rôle des abeilles au travers de nombreuses manifestations...

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la continuité de la politique de développement durable mise en place depuis quelques années par le centre commercial. Ainsi il a développé la collecte sélective des poubelles, l'utilisation d'ampoules basse consommation, la récupération des eaux usées, l'arrêt de l'arrosage automatique, l'entretien des 25 000 arbres du parking avec des produits Bio etc. Autant d'initiatives concrètes qui vont dans le sens de l'agenda 21 mis en place par la commune de Serris.





Création d'un bassin d'eau pluviale: fermeture de voie

L'Établissement Public d'Aménagement réalise la création du bassin d'eau pluviale n°9a concomitant au centre Aquatique Intercommunal. Les travaux ont débuté le 19 mai 2012 pour une durée d'un an.

Dans le cadre de ces travaux la fin de la route de Meaux (côté Est) sera définitivement barrée. L'accès pour les utilisateurs des terrains sportifs de Rubgy, MotoCross et Modélisme se fera uniquement par le nord de la Piste d'Orsonville via la Méridienne (accès identique à la déchetterie Intercommunale de Bailly-Romainvilliers).

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser par avance pour la gêne occasionnée.

39

Un nouveau président au club de la Bonne Humeur

M. Michel Soyard est devenu le nouveau président du Club de la Bonne Humeur de Serris. Vous pouvez le joindre au 06 65 97 29 96.

Pour rappel, cette association propose des activités pour les retraités et préretraités à partir de 55 ans. Elle se réunit notamment tous les jeudis après-midi à la salle du Lavoir.

Partenariat "Ciné-Senior"

Le Service culturel de la ville de Serris a mis en place un partenariat avec le cinéma Le Cinq de Lagny-sur-Marne. Cette opération "Ciné-Senior", a pour objectif de faciliter l'accès des seniors au cinéma.



Ce partenariat permet aux serrissiennes et serrissiens âgés de plus de 60 ans d'assister à une séance de cinéma, un jeudi par mois, à un tarif attractif de 3 euros. Les films proposés sont choisis par le cinéma parmi les sorties de la semaine.

Cette offre est valable sur présentation d'un justificatif de domicile directement aux caisses du cinéma. Elle sera effective, pour les séances de 14 h 00, le premier jeudi de chaque mois. Les prochaines séances auront lieu les jeudis 7 juin, 5 juillet et 2 août.

CINÉMA LE CINQ 5, Rue Delambre 77,400 Lagny-sur-Marne www.cinema-lecing.fr

Au Quo tidien

<u>É</u>conomie



Nouveaux commerces et services



Anicet FABRIANO
Adjoint au Maire
Délégué à L'Urbanisme,
et au Développement
Économique



EURO IMMO - Agence immobilière

Conseil, achat, vente, location, entreprises et investissements, gestion locative. Ouverture de votre 8º agence sur le secteur en Juin! 15 d'expérience à votre service.

Horaires: Lundi de 14 h 00 à 18 h 30

Mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 à 19 h 30.

Adresse: 14 avenue de Saria - 77700 Serris - Tél.: 01 64 17 09 09

Site internet: www.euro-immo.fr - Courriel: agence.serris@euroimmo.fr



POMPES FUNÈBRES DE SERRIS - Une autre idée du Funéraire

Organisation d'obsèques, Contrat obsèques, Monuments (50 disponibles de suite), Deuil... Pour son ouverture une remise confidentielle (voir conditions en agence) sera faite pour les lecteurs du Serrissiens (hors contrat obsèques).

15, avenue de Saria à Serris (Entrée par rue Robert Thiboust). Tél.: 09 66 83 64 13 - Courriel: pompesfunebres.serris@orange.fr Ouvert du lundi au samedi.



COLUMBUS CAFÉ - Café littéraire

Coffee-shop, salon de thé et restauration.

Ouvert du lundi au samedi de 7h à 20h, et le dimanche de 11h à 19 h 30.

Columbus café - 4 place d'Ariane 77 700 Serris

Tél.: 01 64 17 89 91

Courriel: columbus.mvallee@orange.fr

Une aire de jeux au quartier du lac

Une nouvelle aire de jeux est actuellement en construction dans le quartier du lac à Serris., près du gymnase Olympe de Gouges.

Dès cet été, les enfants pourront profiter d'un nouvel espace de jeux entouré d'un parc et d'érables.





Columbus café, plus qu'un café!

Le Colombus Café a ouvert ses portes place d'Ariane à Serris en février dernier.

Le Colombus Café de Serris propose différents produits: boissons, sandwich, viennoiseries françaises et américaines. Mais, ce nouvel établissement est bien plus qu'un café, c'est un café littéraire! L'idée d'ouvrir un lieu de rencontres et d'échanges où l'on parle de littérature, tout en dégustant un café a été proposée conjointement par la ville de Serris, le San du Val d'Europe et Colombus café.

Les cafés littéraires sont proposés une fois par mois par le réseau des médiathèques du San du Val d'Europe. Ils donnent lieu à des échanges entre les auteurs invités (auteur jeunesse, romancier, écrivain de science-fiction, etc...) et le public. Le café littéraire permet d'avoir un rapport au livre différent et de découvrir ou redécouvrir un style littéraire particulier grâce au dialogue avec un auteur. Les échanges sont d'ailleurs au cœur du projet du Colombus Café car en plus des cafés littéraires, les clients ont la possibilité de s'exprimer grâce à un grand tableau noir et des craies mis à disposition. Le Colombus Café proposera sans doute d'autres projets, comme des cours de tricot.







Agenda Seris

ANIMATION

Vendredi juin

Quartiers en fête

Samedi 2 juin

Kermesse

Organisée par le groupe scolaire Jules Verne.

Samedi 16 juin

Dictée de Jules Verne

Dictée géante à plusieurs niveaux : du CP aux adultes. Organisée par le groupe scolaire Jules Verne.

Samedi 16 juin, de 11h00 à 18h00

Fête des écoles

Fête de fin d'année du groupe scolaire Jean de La Fontaine. Vents d'enveloppes toutes gagnantes, nombreux lots à gagner, nombreux stands (pêche, chamboule tout, quilles....), buvette-restauration, tombola (tirage à 17h00). Organisée par l'association de parents d'élèves "Le corbeau et le renard".

INFO MUNICIPALE

Dimanches 10 et 17 juin, de 8h00 à 18h00 **Élections législatives**

Lundi 18 juin 2012, à 20h30, lundi 2 juillet 2012, à 20h30

Conseils Municipaux

Mercredi 19 septembre 2012

Ramassages des ordures extra-ménagères

CULTURE

Samedi 2 juin 2012, de 13h00 à 19h00

Exposition : association "Les Chênes Vitrail" et Modelage Sculpture de Marie Laure Griffe

Préfabriqués de l'école R. Doisneau, rue de l'hermière. Démonstrations des adhérents et exposition des réalisations. Entrée libre

Dimanche 3 juin 2012, de 13h30 à 18h00

4° édition de la Fête de la Culture et des loisirs créatifs

Toutes les activités sont gratuites, ouvertes à tous et en accès libre. Venez nombreux!

Renseignements: SAN du Val d'Europe - service Vie locale au 01 60 43 66 26 - vielocale@valeurope-san.fr ou www.valeurope-san.fr rubrique Culture et loisirs.

SPORT

Mardi 29 mai, 20h00,

ATT Serris Val d'Europe reçoit Mayenne CA - Pro B féminine

Gymnase Éric Tabarly - Entrée libre

Vendredi 1er juin, 20h00

Concours de pétanque en doublette formée en nocturne

Organisé par Serris-pétanque. Maison communale des 4 Saisons. Ouvert à tous sans licence : amateurs, enfants, joueurs occasionnels. Renseignements auprès de M. SALLES, tél. : 06 60 36 40 55



Hôtel de Ville de Serris - 2, place Antoine Mauny - 77700 Serris Tél.: 01 60 43 52 00 - Fax: 01 60 43 08 13 Site Internet: www.mairie-serris.net Courriel: contact@mairie-serris.net